

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

7 octobre 2020

Dossier complet le :

7 octobre 2020

N° d'enregistrement :

2020-0128

1. Intitulé du projet

Wambrechies - quartier Est - secteur 4

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LOGIS METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Franck PORIER - Directeur Immobilier

RCS / SIRET

8 8 6 9 8 0 4 4 0 0 0 0 3 8

Forme juridique

SA de HLM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°39 a	- Travaux soumis à permis d'aménager créant une surface de plancher d'environ 11 000 m ² , sur une superficie de 17 258 m ²
n°6	- Prolongation d'une route (qui sera à terme classée dans le domaine public métropolitain) sur une longueur de 210 m environ

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet situé dans le quartier est de la commune de Wambrechies, consiste en une opération d'aménagement qui prévoit sur une surface de 1.7 ha environ, la construction de 16 logements individuels et 136 logements collectifs, ainsi que des aménagements associés (trame viaire interne, aménagements paysagers, stationnement).

L'opération sera desservie par l'avenue de l'espace, dont la prolongation sera réalisée dans le cadre du projet et comprendra la réalisation de cheminements pour piétons et cyclistes, de noues paysagères, de places de stationnement latérales et plantées.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est réalisé dans le cadre de l'extension est de Wambrechies (rive droite de la Deûle), qui fait l'objet d'une OAP au PLU. L'objectif affiché par ce développement était de répondre à la demande de logements spécifique à la couronne nord de Lille (nombre + typologie), tout en créant un espace urbain de transition entre l'urbanisation ancienne, traditionnelle et continue du bourg, qui prend place dans la continuité du quartier résidentiel voisin.

Plusieurs projets ont d'ores et déjà été réalisés, et sont terminés (Green Village, Les Floralties).

Dans le périmètre de l'OAP du PLU2, se trouvent:

- deux opérations en cours d'achèvement (Ecospace, domaine du Grand Air),
- le projet de logements porté par Logis Métropole qui fait l'objet du présent dossier,
- deux projets en cours de réflexion (complexe sportif communal et extension du parc d'activité Ecospace)
- une parcelle au sud du cimetière qui est classée en "terrains cultivés en zone urbaine", et qui ne devrait pas évoluer à court terme.

Le programme d'habitat prévu par Logis Métropole vient compléter l'offre émergente dans ce secteur. Il est constitué de logements individuels groupés et de logements collectifs proposant une mixité de produits (accession, accession sociale, et locatif), organisés par ensembles autour de la voie de desserte.

Il comporte également le prolongement de l'avenue de l'Espace, pour desservir l'opération de logements, et amorcer le boucalge futur de la voie et des cheminements doux qui lui sont associés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comporteront des phases de terrassement, la réalisation du prolongement de l'avenue de l'espace puis de constructions des bâtiments et l'aménagement des espaces extérieurs.

Sur l'emprise de 1,7 ha environ, il est prévu la réalisation:

- d'environ 152 logements pour une SDP d'environ 11 000m²:
 - * environ 16 logements individuels,
 - * environ 136 logements collectifs,
- environ 245 places de stationnement, dont: 224 places privatives et 6 places visiteurs (accessibles à tous) dans l'opération de logements; et 15 places visiteurs environ dans le prolongement de l'avenue de l'Espace.
- des voies et des cheminements piétons, permettant la desserte des logements et les liaisons vers l'extérieur de l'opération.
- du prolongement de l'avenue de l'Espace, comprenant une voirie à double sens de circulation, 1 trottoir, un cheminement partagé piétons / cyclistes, des accotements plantés et une noue, ainsi que des places de stationnement latérales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est exclusivement résidentiel.

Il fonctionnera en synergie avec les équipements, commerces, et aménités existants ou futurs qui sont à proximité directe:

- zone d'emploi: parc du moulin, parc d'activité Ecospace,...
- équipements: école de la providence, école Pasteur Segur, futurs équipements sportifs avenue de l'Abbé Pierre,...
- commerces: centre-ville à environ 700 m soit moins de 10 mn de marche à pieds, 1 supermarché à environ 800m, et plusieurs commerces de proximités à moins de 15 mn à pied (boulangerie, boucherie, poissonnerie, magasin des producteurs, ...)

Avec une moyenne nationale de 2.3 habitants par logements le nombre d'habitants futurs est estimé à environ 350 environ.

La circulation automobile induite est estimée en première approche à 900 véh/j environ.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	1.7 ha environ
Surface de plancher	11 000 m ² environ
Hauteur maximale des immeubles	R+4
Nombre de places de stationnement privées	224
Nombre de stationnement publiques	21
Longueur des voies nouvelles créées: - prolongement de l'avenue de l'espace	210 m
- voie de desserte interne du quartier	150 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

rue de la résistance / avenue de
l'espace
59118 Wambrechies

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 6' 14" 25 Lat. 3 ° 0 ' 60" 979

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont situées à distance comprise entre 9km et 16 km environ. Il s'agit des ZNIEFF suivantes: - ZNIEFF de type 1 : Prairies humides de la Lys à Wervicq, Marais Et Prairies Humides De Warneton, Prairies des Willemots a Frelinghien, Lac du Héron... ; - ZNIEFF de type 2 : Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE métropolitain a été adopté par le conseil de la MEL en décembre 2015. Ce document cartographie les zones de bruit liées aux transports et aux ICPE, définit les zones à enjeux, et inventorie les actions à mener par la collectivité pour réduire les nuisances. Il n'est pas prescriptif pour les bâtiments à construire.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un tel site, cependant il se trouve dans le périmètre de protection de 500m autour d'un bâtiment classé: la Linière à Wambrechies
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de caractérisation des zones humides a été menée par le bureau d'études Artemia Eau en juin 2020 (cf. Annexe). Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention du risque inondation a été prescrit sur la commune le 13/01/2001. Il n'est pas approuvé à ce jour. Selon le DICRIM de Wambrechies, le site d'étude n'est pas identifié comme appartenant aux zones à risque d'inondation recensées sur la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site prend place essentiellement sur des terrains agricoles. Aucun site BASIAS ou BASOL et aucun SIS n'est recensé sur le site d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nappe du calcaire carbonifère est classée en zone de répartition des eaux (ZRE)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches du site d'étude sont localisés à plus de 10km, il s'agit: - du site Belges BE32001 - "vallée de la Lys" situé à environ 10km au nord-ouest à vol d'oiseau; - de la ZPS FR3112002 - "Les 5 tailles" située à environ 22 km au sud à vol d'oiseau
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alimentation en eau potable des logements. Les logements seront raccordés au réseau de distribution d'eau potable (majoritairement alimenté, sur le territoire, à partir des nappes phréatiques). Ils seront équipés de dispositifs économes en eau (chasse-d'eau, robinets à limiteurs de débit).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de l'étude géotechnique menée en juillet 2020 par le bureau d'étude GEOTEC, un piézomètre a été installé sur le site d'étude. Les données qui seront recueillies pendant le suivi de 10 mois permettront de mesurer le niveau de la nappe, afin de vérifier si un rabattement de nappe sera nécessaire en phase chantier Les bâtiments projetés ne comprennent aucun niveau de sous-sol susceptible de modifier l'écoulement des eaux au sein de la nappe superficielle En fonction du résultat du suivi piézométrique, le projet pourra être soumis à dossier loi sur l'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade du projet les ressources nécessaires en matériaux ne sont pas connus.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade du projet les ressources nécessaires en matériaux ne sont pas connus.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain prend place sur des terrains agricoles sur lesquelles une agriculture intensive est pratiquée. A l'exception des bandes enherbées de bord de champs, il n'y a donc pas d'habitat propice à la biodiversité à ce jour, en dehors de l'espace boisé qui se trouve au nord. Le terrain d'assiette est enclavé entre des zones urbaines et des infrastructures, il y a peu d'incidence en ce qui concerne les corridors écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'incidence sur les zones à enjeu écologique, compte tenu de leur éloignement. Pas de lien hydraulique ou naturel entre le site d'étude et les zones Natura 2000 les plus proches. Ces zones (Vallée de la Lys et 5 Tailles) présentent des milieux boisés et humides, les espèces qu'elles accueillent sont différentes de celles qui existent sur le site d'étude.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains du projet sont des terrains agricoles. Toutefois la consommation des terres agricoles est limitée du fait de la densité recherchée pour l'opération conformément aux préconisations de ville intense formulées par la MEL; 152 logements sur une surface de 13120 m ² , soit 116 logements / hectare.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Le terrain est situé en zone d'aléas moyen pour le retrait gonflement des argiles. -PPRI prescrit depuis le 13/02/2001 (mais pas de zones inondables répertoriées sur le site) -Zone de sismicité 2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrivée d'une nouvelle population dans le cadre du projet entraînera une augmentation du trafic routier dans le secteur. Cependant dans un rayon d'environ 20 minutes de marche à pied, le site du projet bénéficie de toutes les aménités nécessaires : les équipements (écoles, mairie, église, poste, parc public, ...), logements, commerces, et emplois sont accessibles. Le site se trouve également dans un rayon de 500 m autour de 3 arrêts de bus, soit un temps de marche compris entre 5 et 15 mn environ.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En dehors de la phase chantier, les seules nuisances sonores générées par le projet seront liées au trafic routier qui restera compatible avec un environnement de type urbain. Selon la carte d'exposition au bruit éditée par la MEL, le site est exposé au bruit routier de façon modéré. Selon le classement sonores des infrastructures routières, il est situé en dehors des zones affectées par le bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas de vibrations, excepté en phase travaux
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des éclairages extérieurs sont présents pour assurer la sécurité des personnes sur les cheminements et espaces de vie.</p> <p>L'éclairage public résidentiel sera conforme à la législation concernant les niveaux d'éclairage et conçu de manière à concentrer les flux lumineux vers le sol, et vers les zones minérales. Dans la mesure du possible, les zones végétales ne seront pas éclairées</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets sont essentiellement liés au trafic routier résidentiel généré par le projet.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets liquides sont les eaux pluviales.</p> <p>Les expertises sont en cours pour étudier la possibilité de les infiltrer, conformément à la réglementation locale (perméabilité, niveau de nappe). Si elles ne peuvent être infiltrées, les eaux pluviales seront rejetées à débit limité au réseau communautaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées et vannes: Les logements seront raccordés au réseau d'assainissement communautaire, et donc traitées par la station d'épuration de Marquette-lez-Lille.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets en phase de fonctionnement sont inertes (déchets ménagers).</p> <p>En phase chantier, les déchets produits seront des déchets classiques du BTP. Une charte chantier sera imposée aux entreprises, elle comportera des prescriptions relatives à la collecte, au tri et à l'évacuation des déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude s'inscrit dans le périmètre de protection de l'ancienne filature de Lin "La Linière" de Wambrechies. Les avis de l'Architecte de Bâtiments de France seront pris en compte lors de l'établissement des permis de construire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain prend place sur des terrains actuellement à usage agricole. Toutefois selon le PLU, le terrain est répertorié en zone AUCM (zone à urbaniser constructible mixte). La densité de l'opération participe néanmoins à un amoindrissement global de cette problématique à l'échelle de la métropole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les sites de l'autorité environnementale et de la police de l'eau ont été consultés, les projets autorisés depuis moins de 3 ans et situés à proximité (ville de Quesnoy-sur-Deule, Verlinghem, Marquette-les-Lille, Saint-André-lez-Lille, Bondues et Linselles) sont:

- Projet d'extension du siège social de LESAFFRE - rue de Menin - Projet Hirondelle 3000 - à MARQUETTE-LEZ-LILLE
- Aménagement du site Ulysse Trélat - à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
- Construction de logements sur le site des Grands Moulins de Paris - à MARQUETTE-LEZ-LILLE
- Aménagement d'un quartier "les Portes de l'Abbaye" - à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Les impacts cumulés potentiels de ces projets avec celui du quartier Est de Wambrechies sont relatifs aux thématiques globales à l'échelle de la métropole voire au delà: utilisation de matériaux et ressources (eau, énergie, ...), gestion des déchets, qualité de l'air.

Il n'y a pas d'incidences cumulées localisées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le site du projet se trouve à 10 km environ de la frontière belge.

Les activités sur le site à terme ne sont pas susceptibles d'attirer de façon spécifique des ressortissants de ce pays .

Il n'y aura donc pas d'effet de nature transfrontalière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

voir annexe

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le milieu dans lequel le projet s'inscrit n'est pas particulièrement vulnérable, et se trouve dans le prolongement de la ville existante. L'opération s'intègre dans un secteur dont l'urbanisation a démarré il y a plusieurs années, selon un schéma directeur rendu public par la MEL.

Elle ne concerne que du logement, les nuisances générées ne seront donc pas particulièrement importantes, à l'exception du trafic routier qui augmentera localement. La proximité des commerces, des équipements, et des zones d'emploi pourra permettre de limiter l'usage de la voiture.

Des dispositions sont prises également pour minimiser les impacts sur l'artificialisation des sols, l'eau, l'éclairage,...

De ce fait, l'étude d'impact ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe cartographique 7: patrimoine historique annexe cartographique 8a: cartographie du bruit multiexposition (PPBE) annexe cartographique 8b: Classement sonore du réseau routier Annexes cartographiques 9 : Réseau de bus et mobilités actives Mission d'expertise pédologique dans le cadre de la délimitation des zones humides au niveau d'un site sur la commune de Wambrechies - Artemia Eau - juin 2020

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Madeleine

le,

7 octobre 2020

Signature



Société Anonyme d'I.L.E.M.
à Directeur et Conseil de Surveillance
176, rue du Général de Gaulle
B.P. 12 - 59561 LA MADELEINE cedex

Wambrechies – Quartier Est – Secteur 4

Demande d’instruction au cas par cas

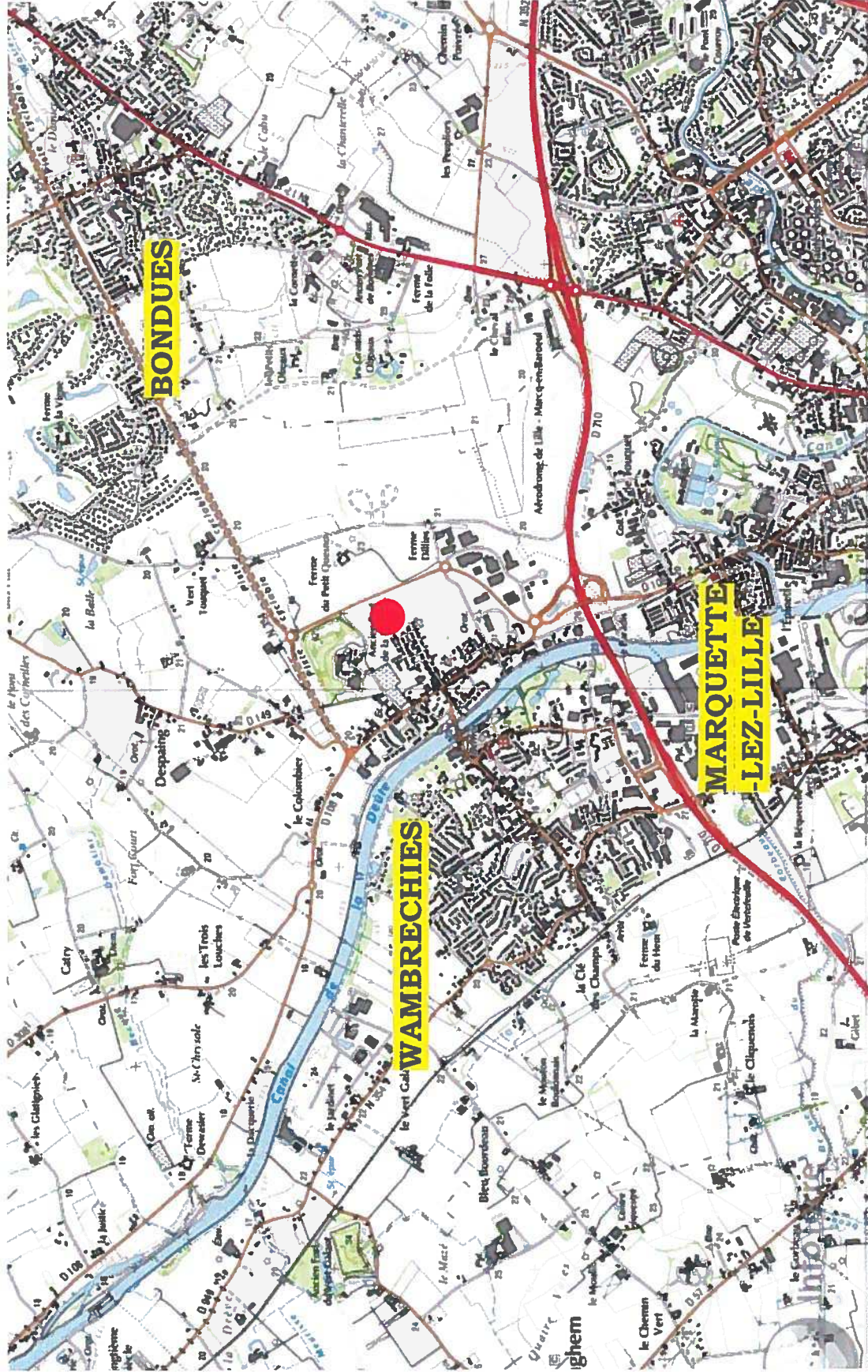
Sommaire:

Annexe 2a : Plan de situation au 1/25000.....	3
Annexe 2b : Plan de situation rapproché.....	4
Annexe 3 : Reportage photographique.....	5
Annexe 4a : Plan masse du projet	7
Annexe 4b: Profil en travers des voies.....	8
Annexe 4c: Stationnement.....	9
Annexe 5a : Plan des abords actuels du projet.....	10
Annexe 5b: Plan des équipements et commerces existants à proximité.....	11
Annexe 5 c : Plan des aménagements récents et projetés dans le quartier Est	12
Annexe 5d: Schéma d'aménagement d'ensemble de l'OAP « quartier Est de Wambrechies ».....	13
Annexe 5e: Plan des aménagements récents et projetés dans le périmètre de l'OAP « quartier est de Wambrechies »	14
Annexe 6 : Situation du projet par rapport aux zones naturelles protégées.....	15
Annexe 7 : Patrimoine historique.....	16
Annexe 8a : Cartographie du bruit multi exposition (PPBE).....	17
Annexe 8b : Classement sonore du réseau routier.....	18
Annexe 9 : Réseau de bus.....	19
Annexe 9b: Plan des déplacements en modes actifs.....	20

Indice	Date	Modification
A	30/07/2020	
B	28/09/2020	Compléments / mise à jour suite à retour de la DREAL
C	29/09/2020	corrections
D	02/10/2020	Compléments
E	05/10/2020	Correction page 9

Annexe 2a : Plan de situation au 1/25 000

Source: infoterre.brgm.fr

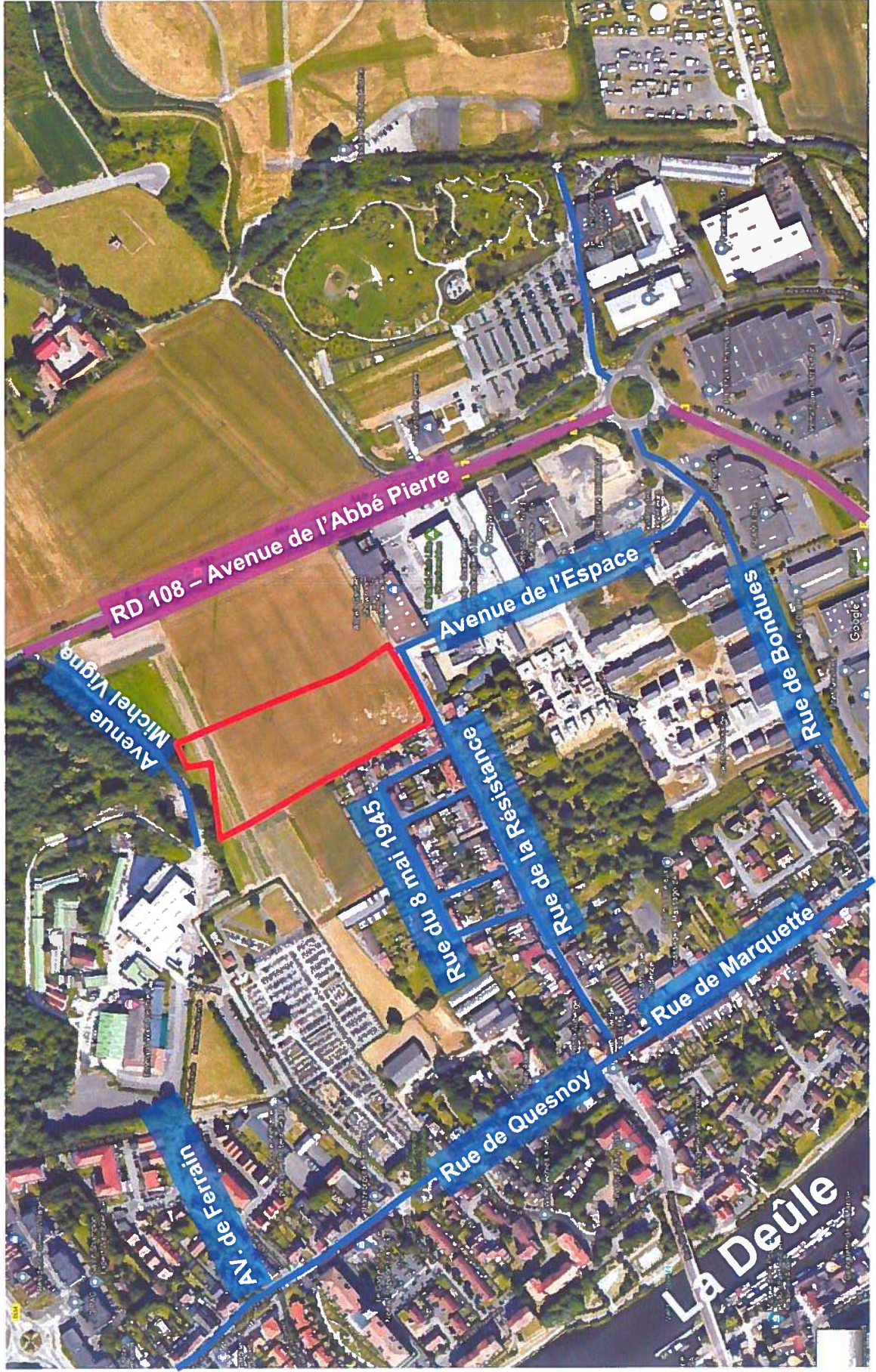


● Site du projet



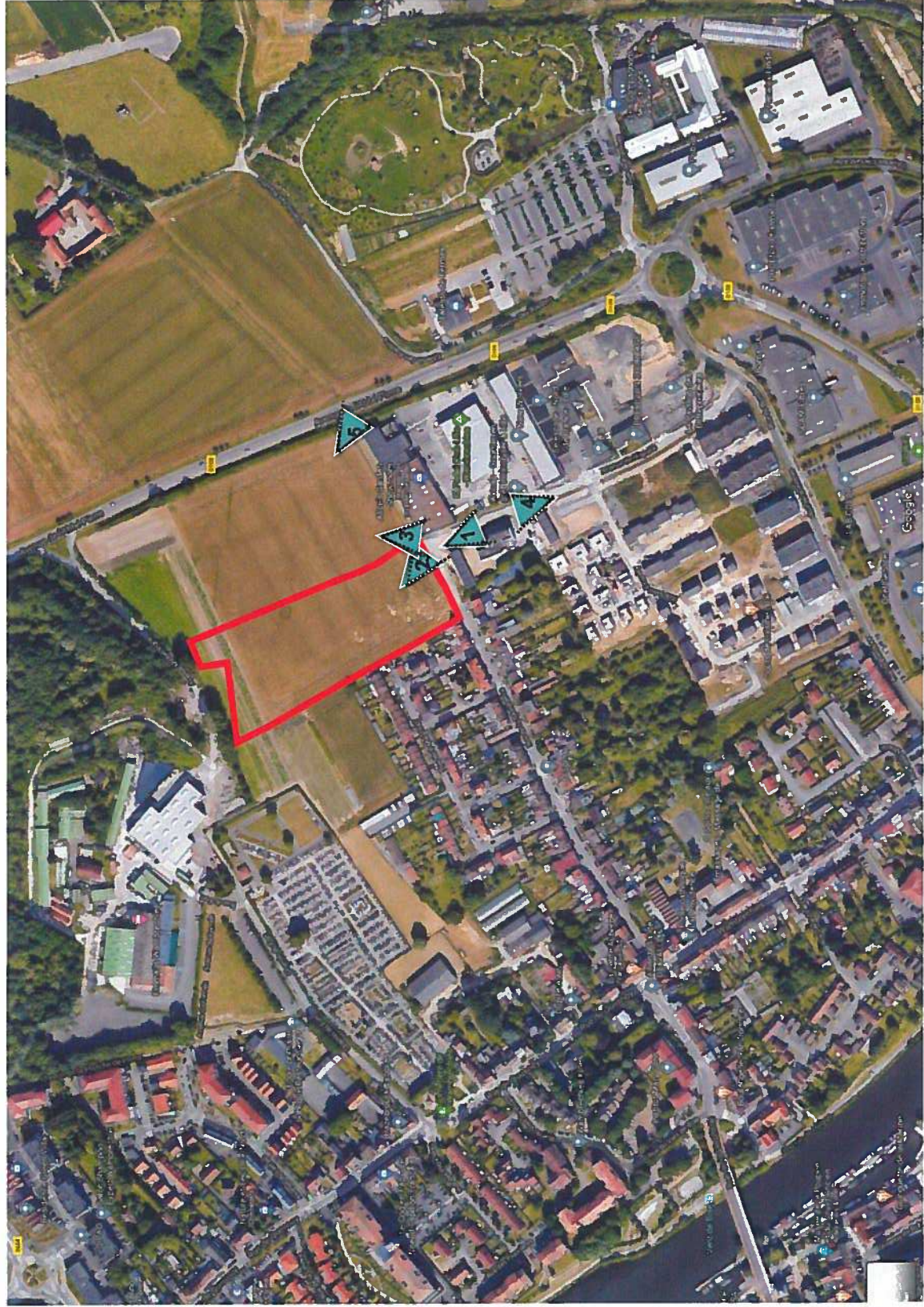
Annexe 2b : Plan de situation rapproché

Fond de plan : Google maps



Annexe 3: Reportage photographique

fond de carte: <https://www.google.fr>



Site du projet



Prises de vue

N

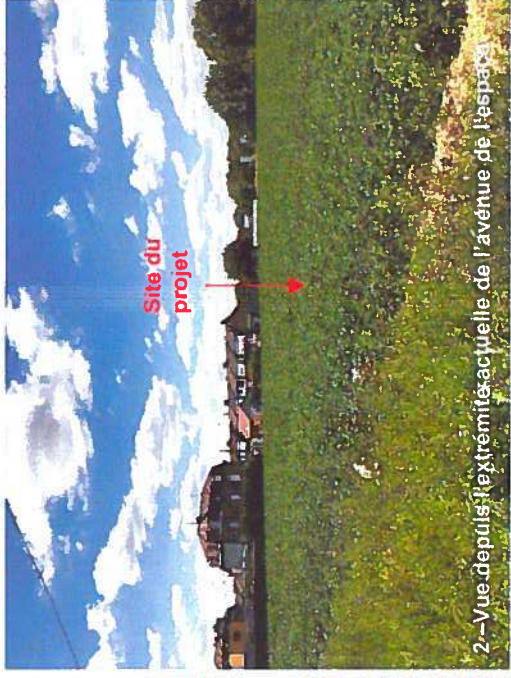


Annexe 3: Reportage photographique

Source: Mageo- 21 juillet 2020



1 -Vue depuis l'avenue de l'espace



2 -Vue depuis l'extrémité actuelle de l'avenue de l'espace



3 -Vue depuis l'extrémité actuelle de l'avenue de l'espace



4 -Vue depuis l'avenue de l'espace

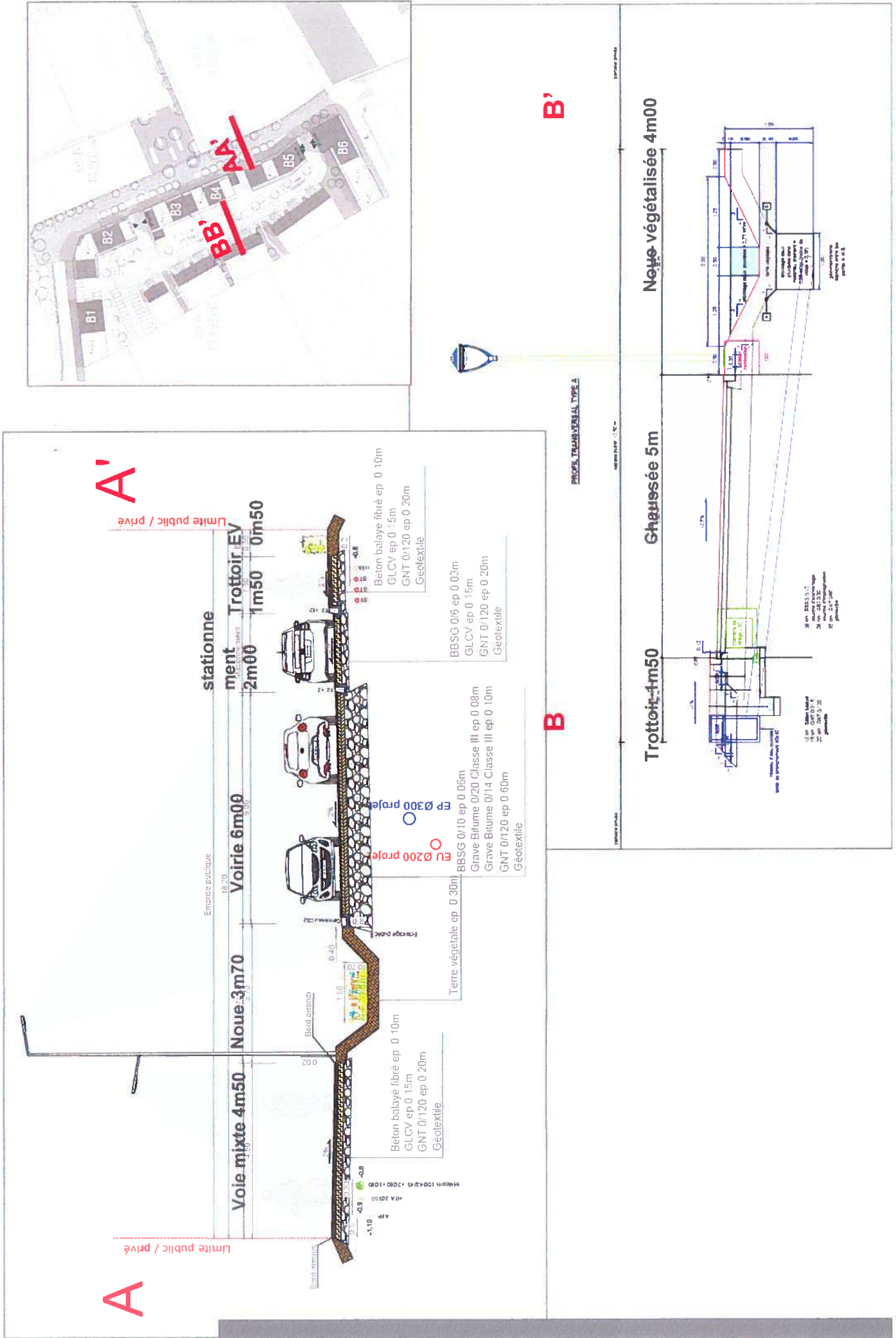


5 -Vue depuis la RD 108

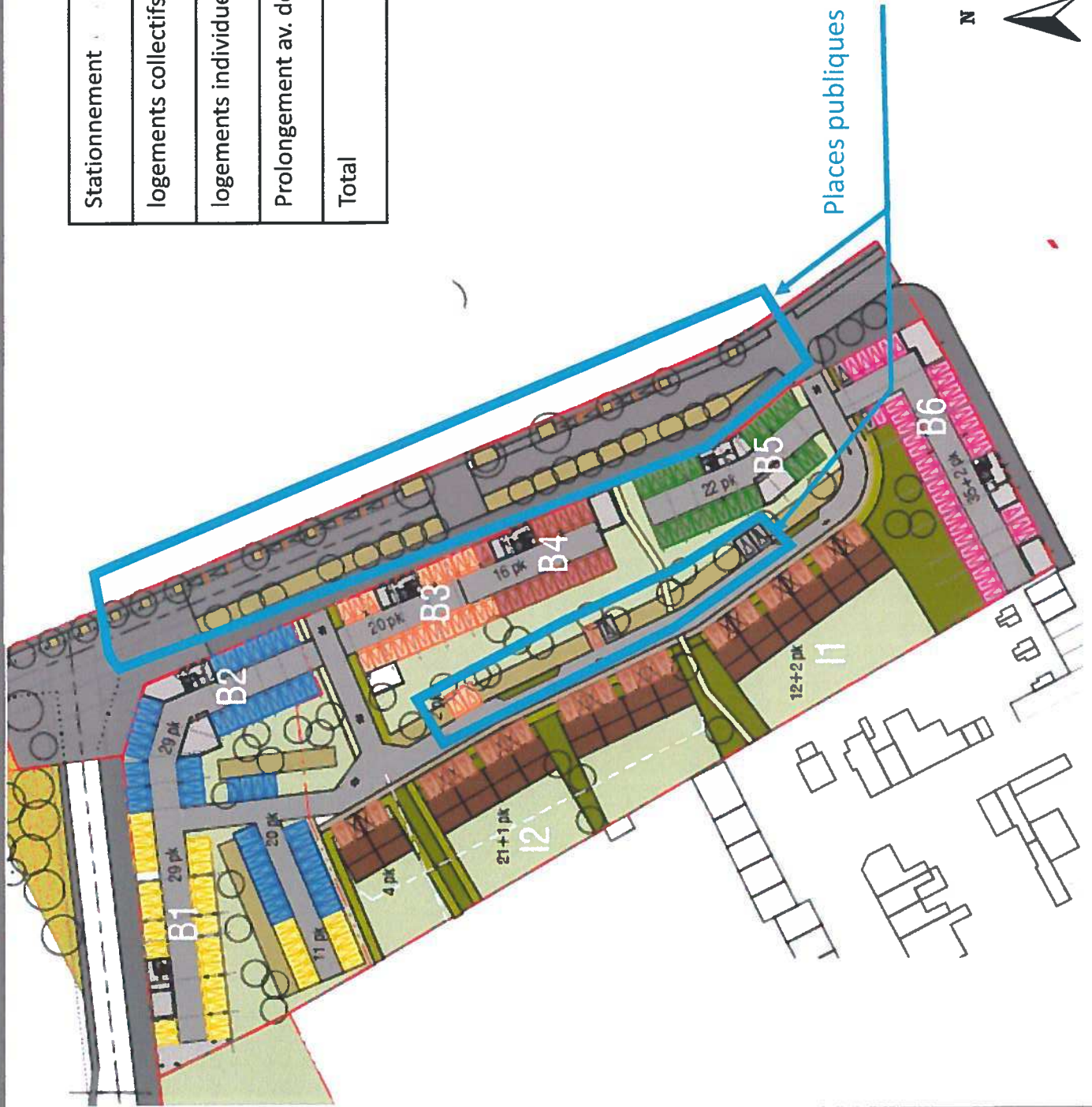
Annexe 4a: Plan masse du projet en date du 03/09/2020
(source: agence Carlier architectes)



Annexe 4b: profil en travers des voies



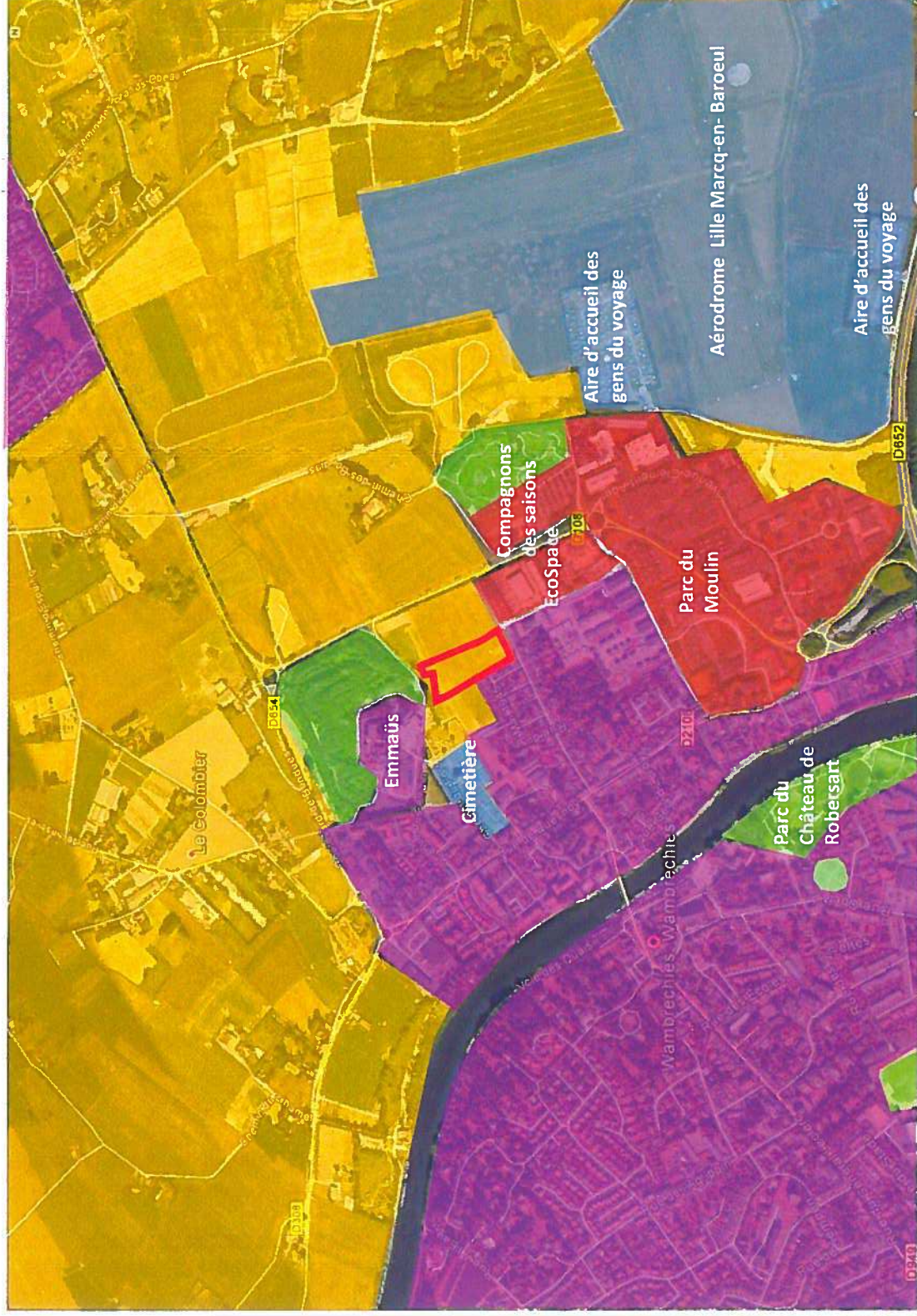
Annexe 4 c: Stationnement



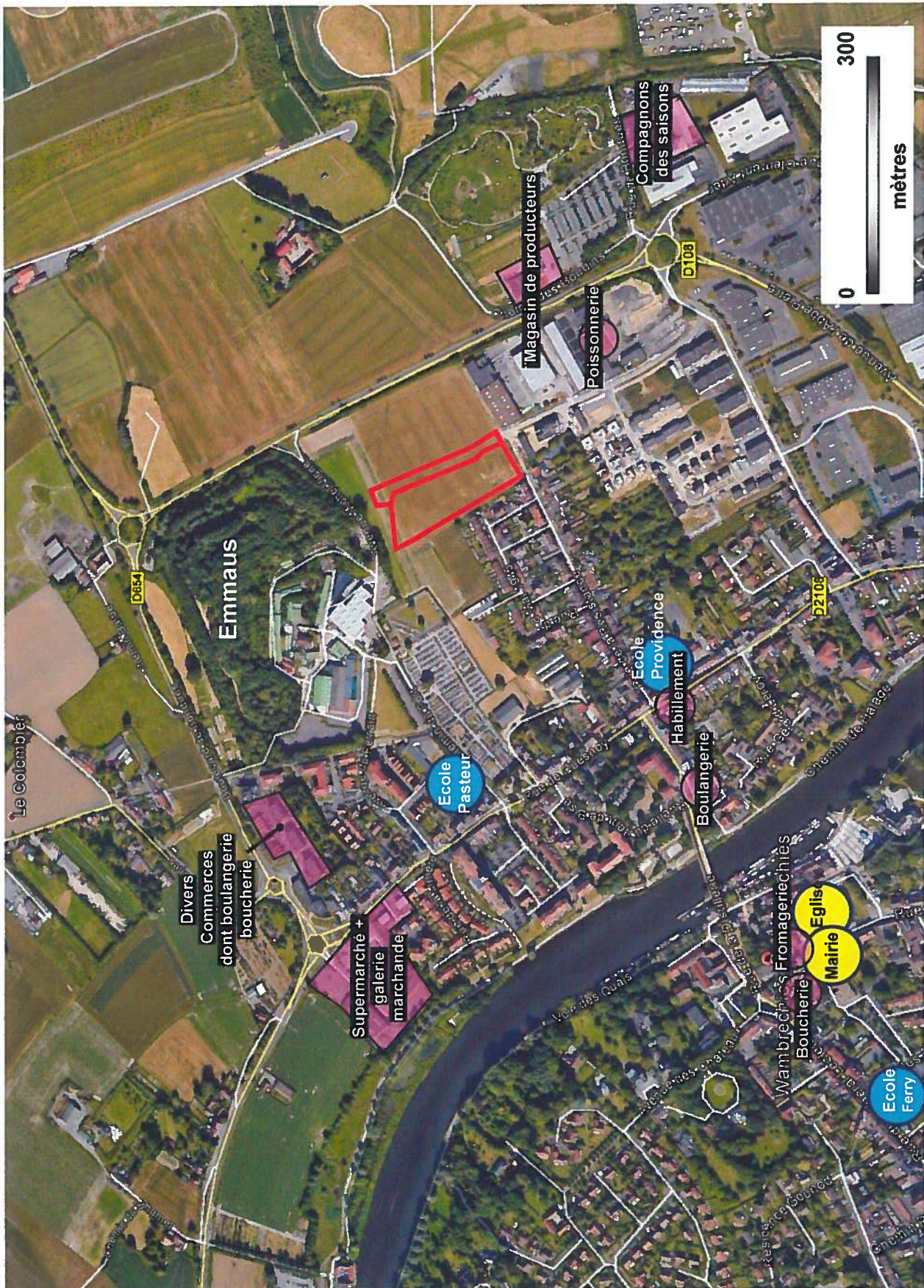
Stationnement	Privatifs	publics
logements collectifs	194	
logements individuels	30	6
Prolongement av. de l'Espace		15
Total	224	21

Annexe 5a : Plan des abords actuels du projet

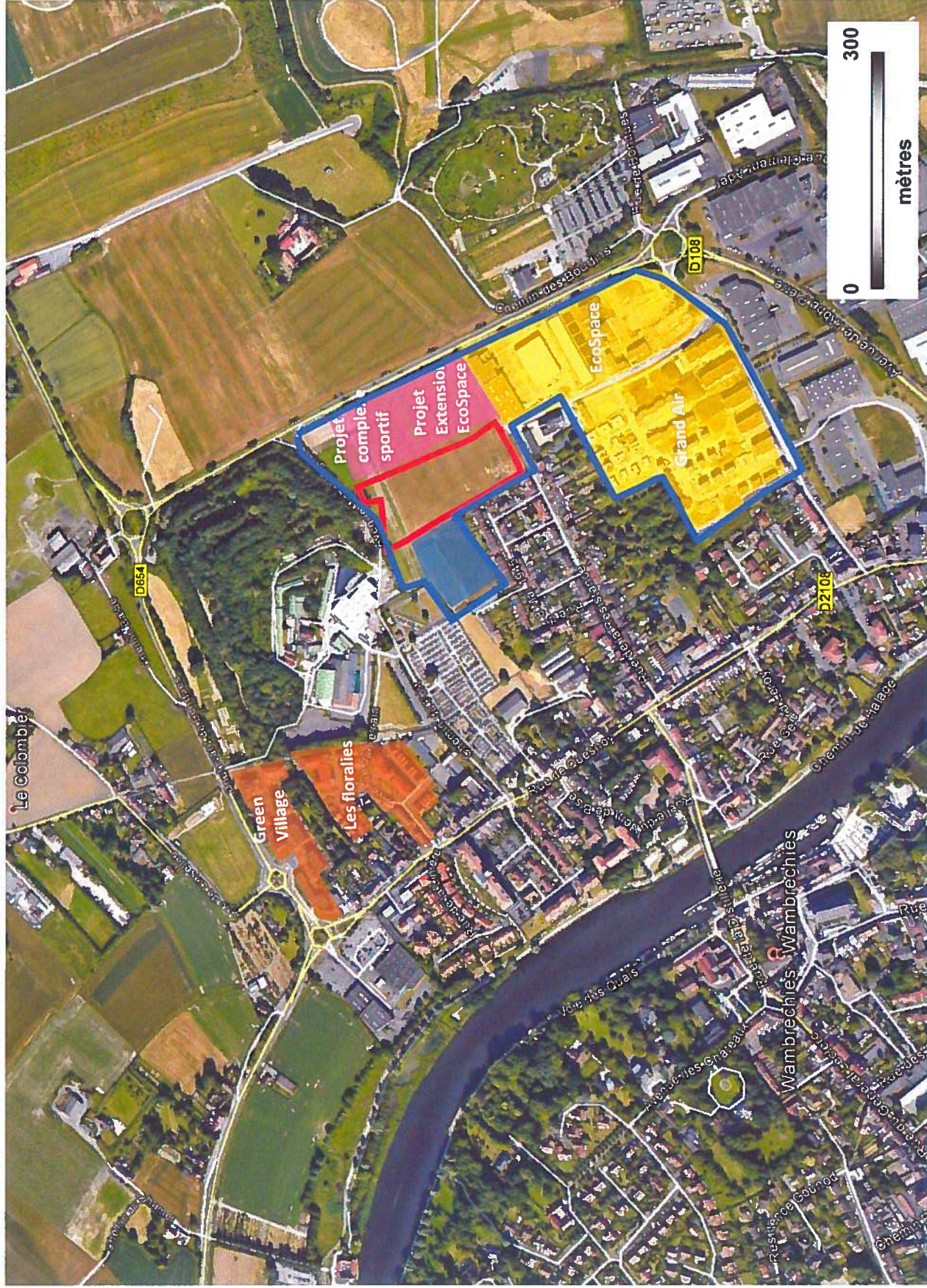
Fond de plan : Google Earth



Annexe 5b : Plan des commerces et équipements existants aux abords du projet



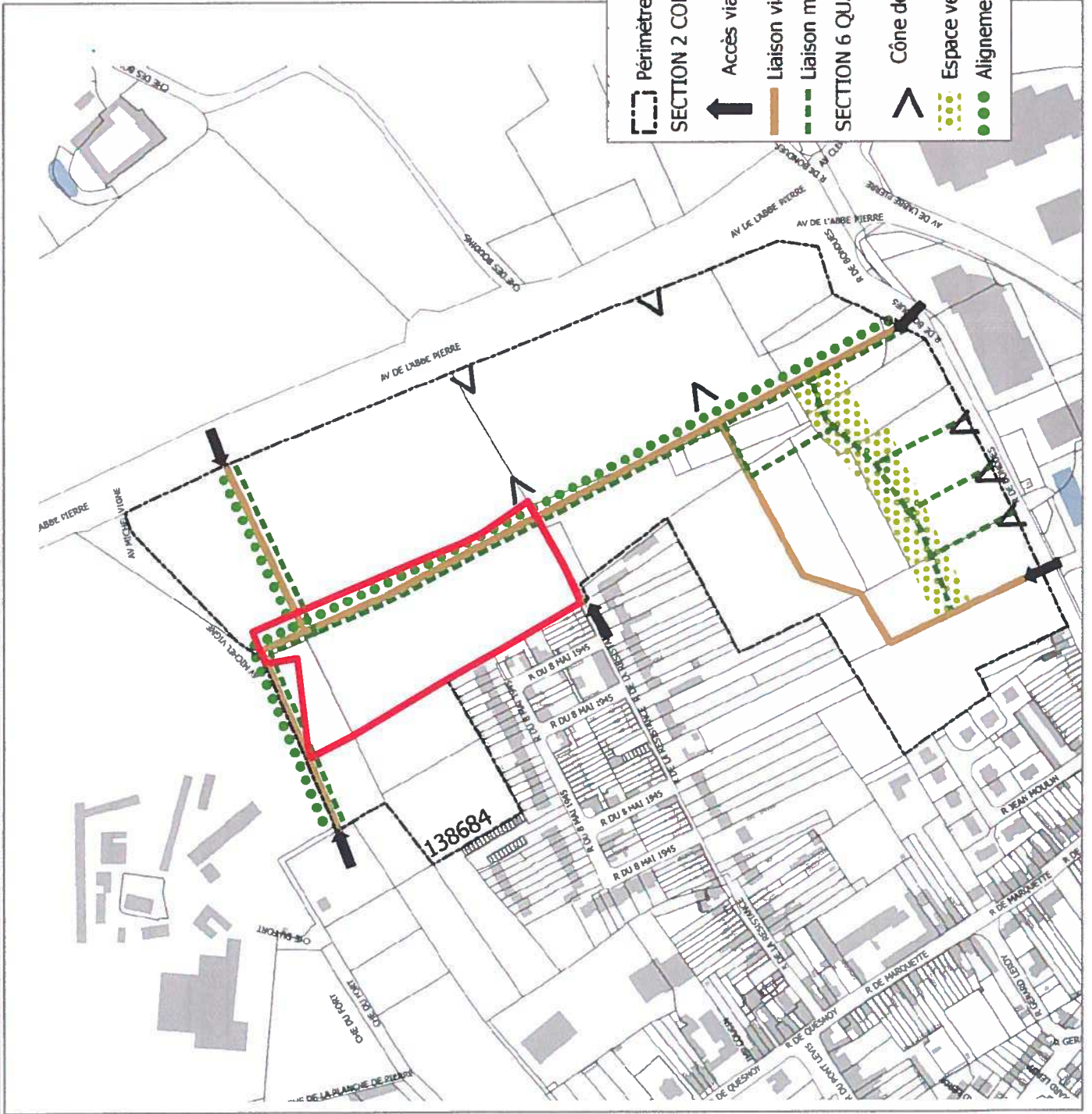
Annexe 5c : Plan global des aménagements récents et projetés dans le quartier Est



- Opérations terminées
- Opérations en cours d'achèvement
- Périmètre OAP au PLU2
- Secteurs de développement futur
- Site du projet de Logis Métropole
- Terrain cultivé en zone urbaine



 Site du projet de Logis Métropole



 Périmètre de l'OAP

SECTION 2 CONDITIONS DE DESSERTE ET D'EQUIPEMENT DE LA ZONE

 Accès viaire

 Liaison viaire

 Liaison mode doux

SECTION 6 QUALITE ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGERE

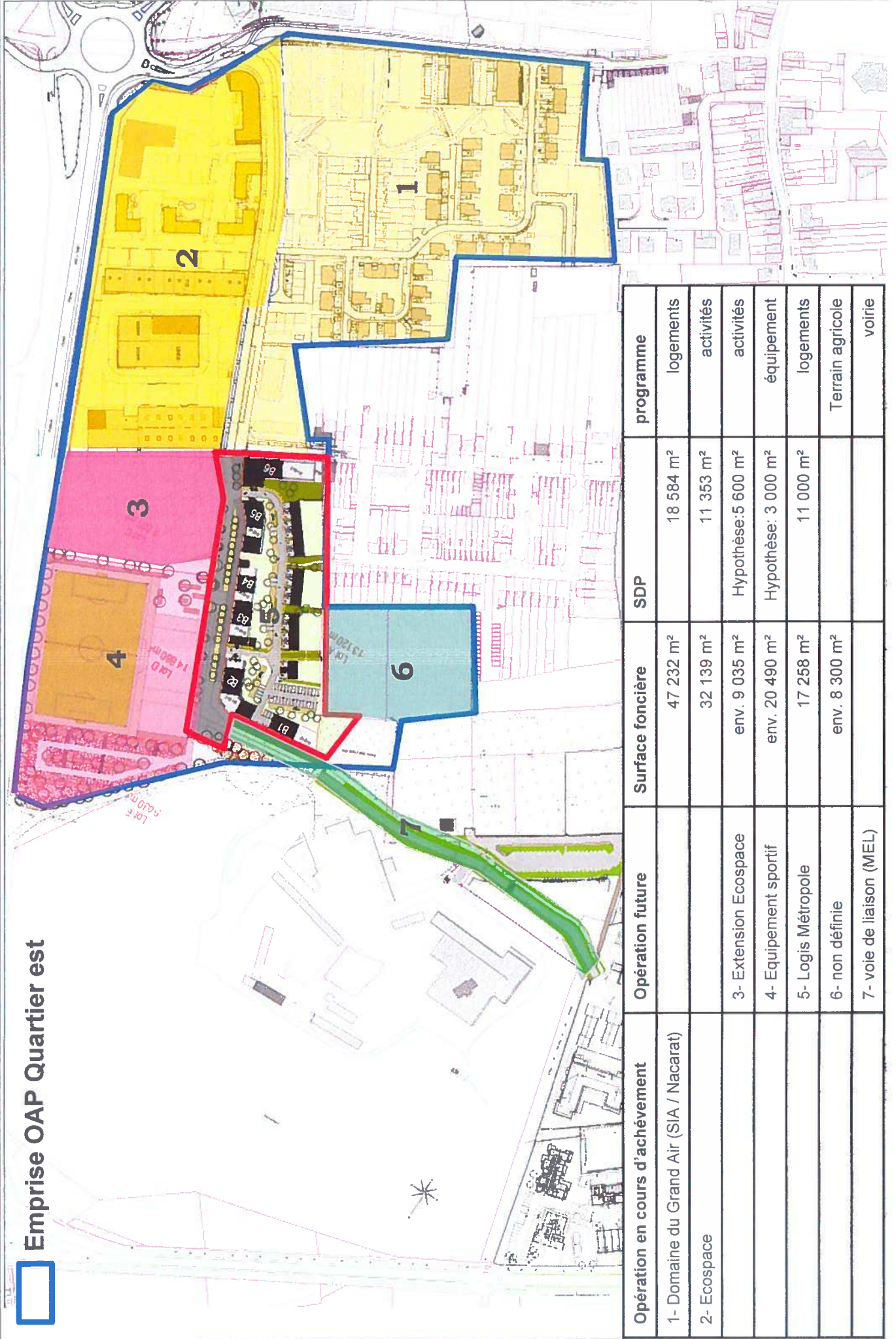
 Cône de vue

 Espace végétalisé ouvert

 Alignements de végétaux à créer ou préserver

Annexe 5e : Plan des aménagements récents et projetés dans l'OAP « quartier Est de Wambrechies »

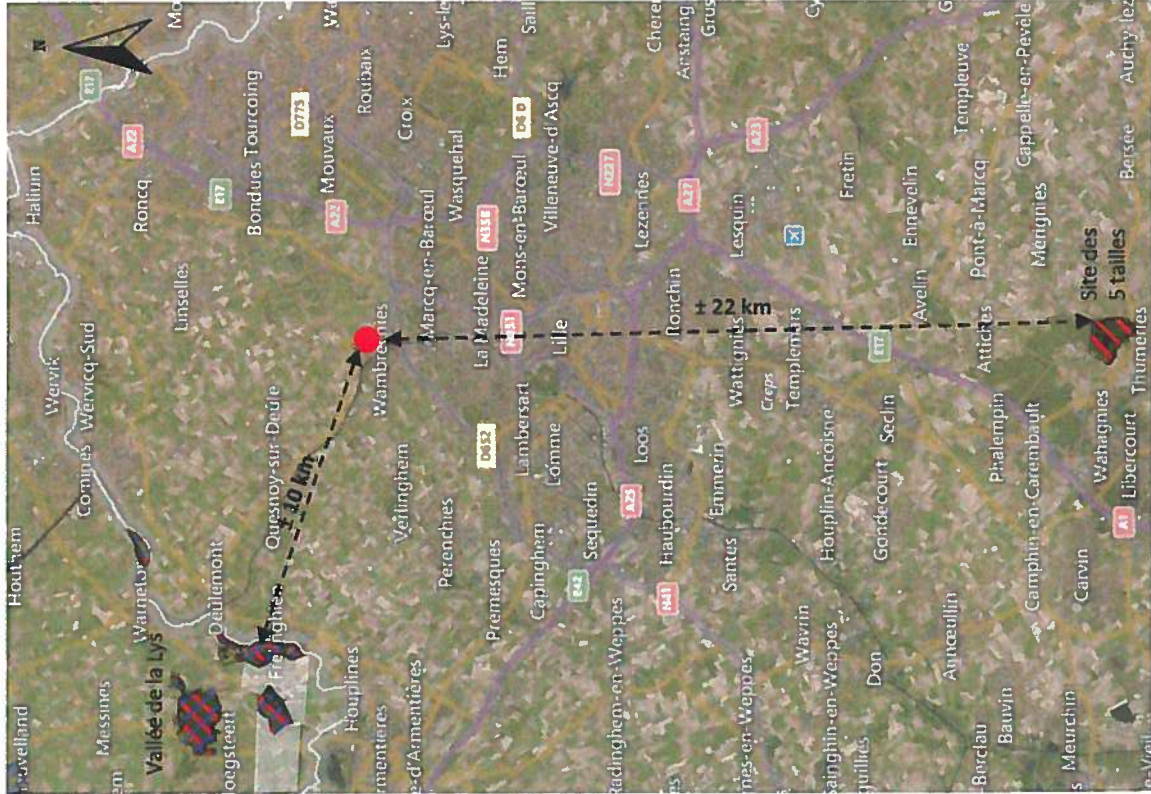
Emprise OAP Quartier est



Annexe 6: Situation du projet par rapport aux zones naturelles protégées

Source: <http://natura2000.eea.europa.eu>; www.geoportail.gouv.fr

Les zones Natura 2000



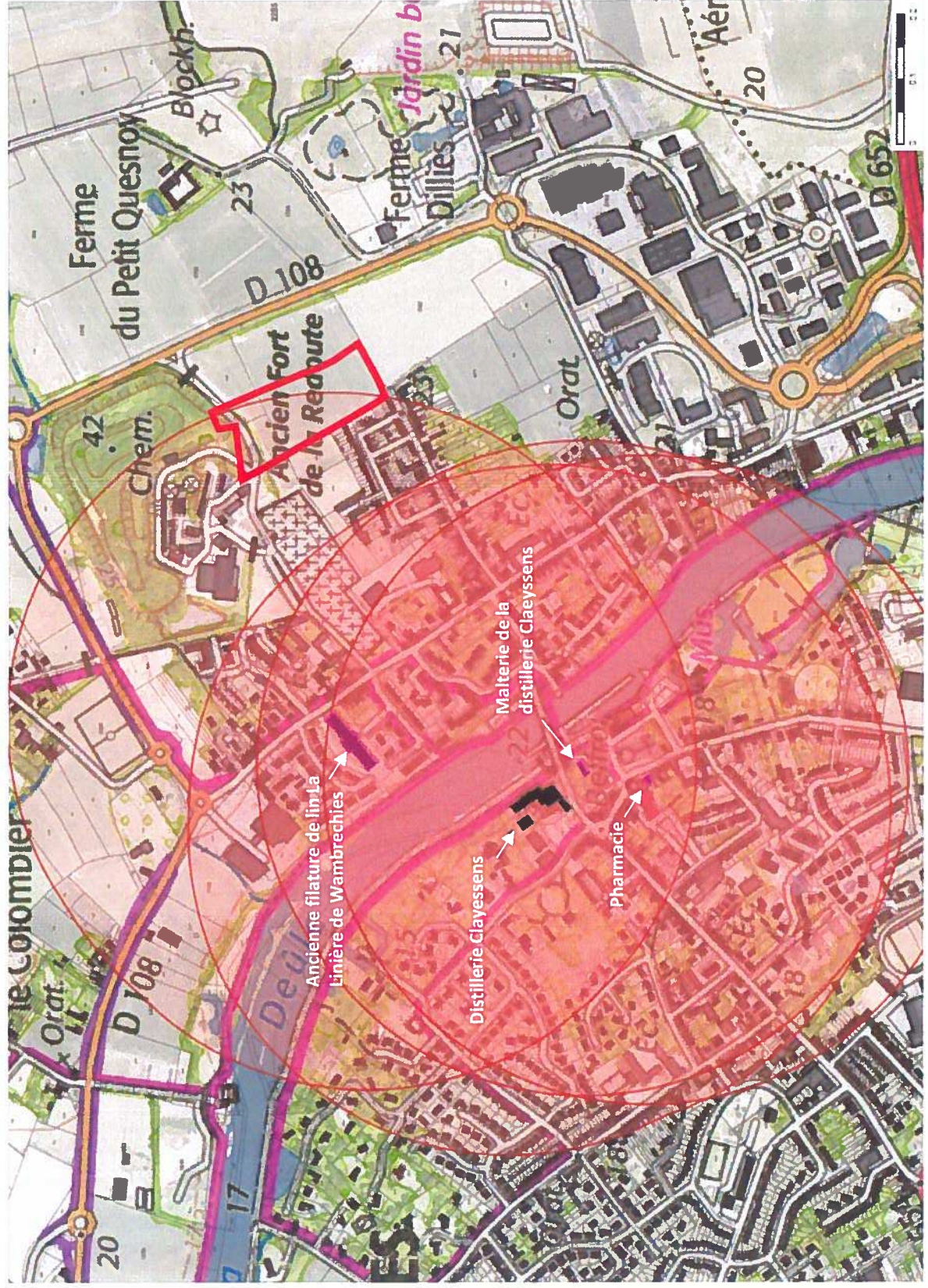
Les ZNIEFF



- Site du projet
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Classé au titre de la directive « Oiseaux »
- Classé au titre de la directive « Habitats »

Annexe 7: Patrimoine historique

Fond de plan : atlas.patrimoines.culture.fr



Protection au titre des
abords de monuments
historiques (AC1) - Nord -
59

Périmètres Monuments
Historiques

Monument inscrit

Monument classé

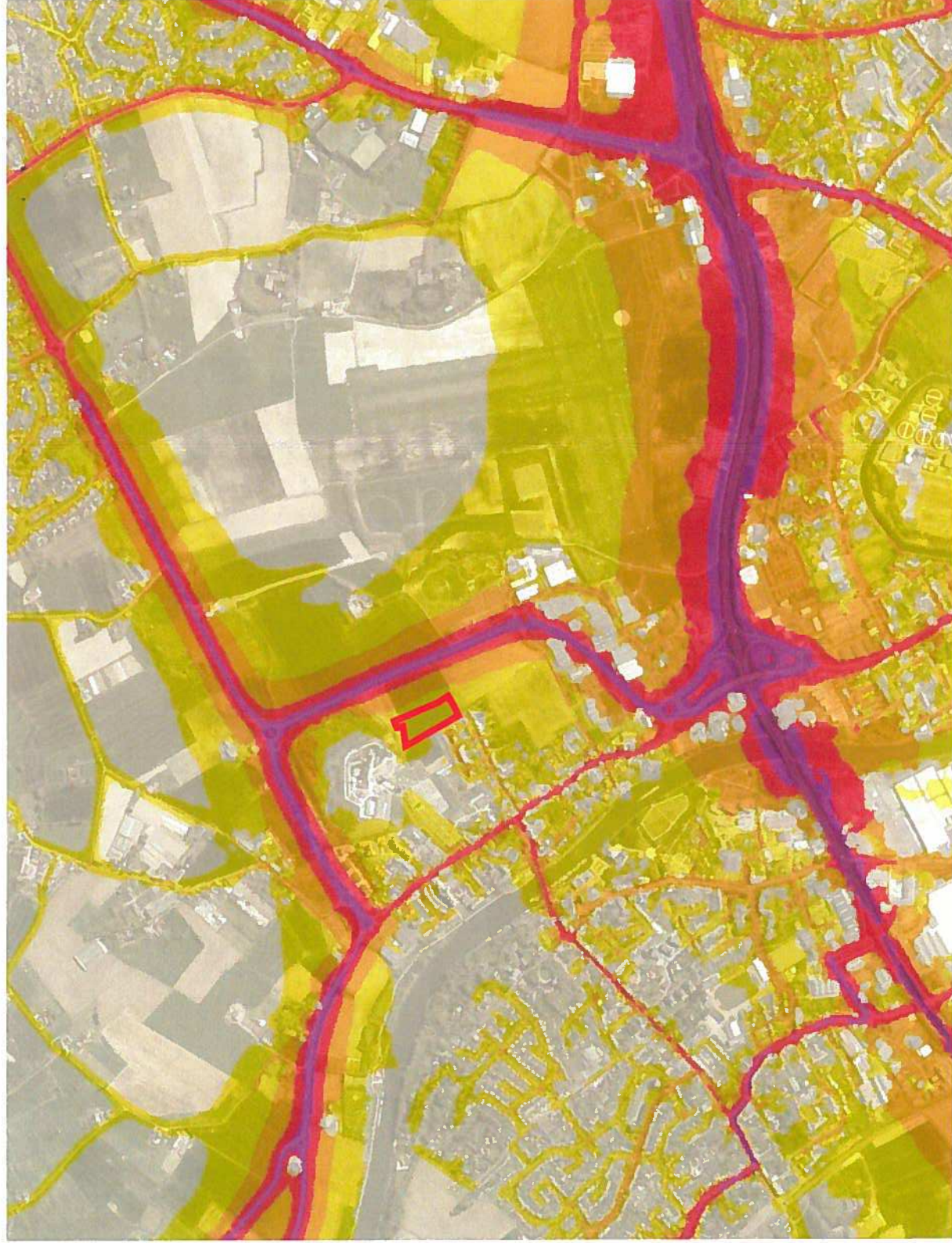
Site du projet

N



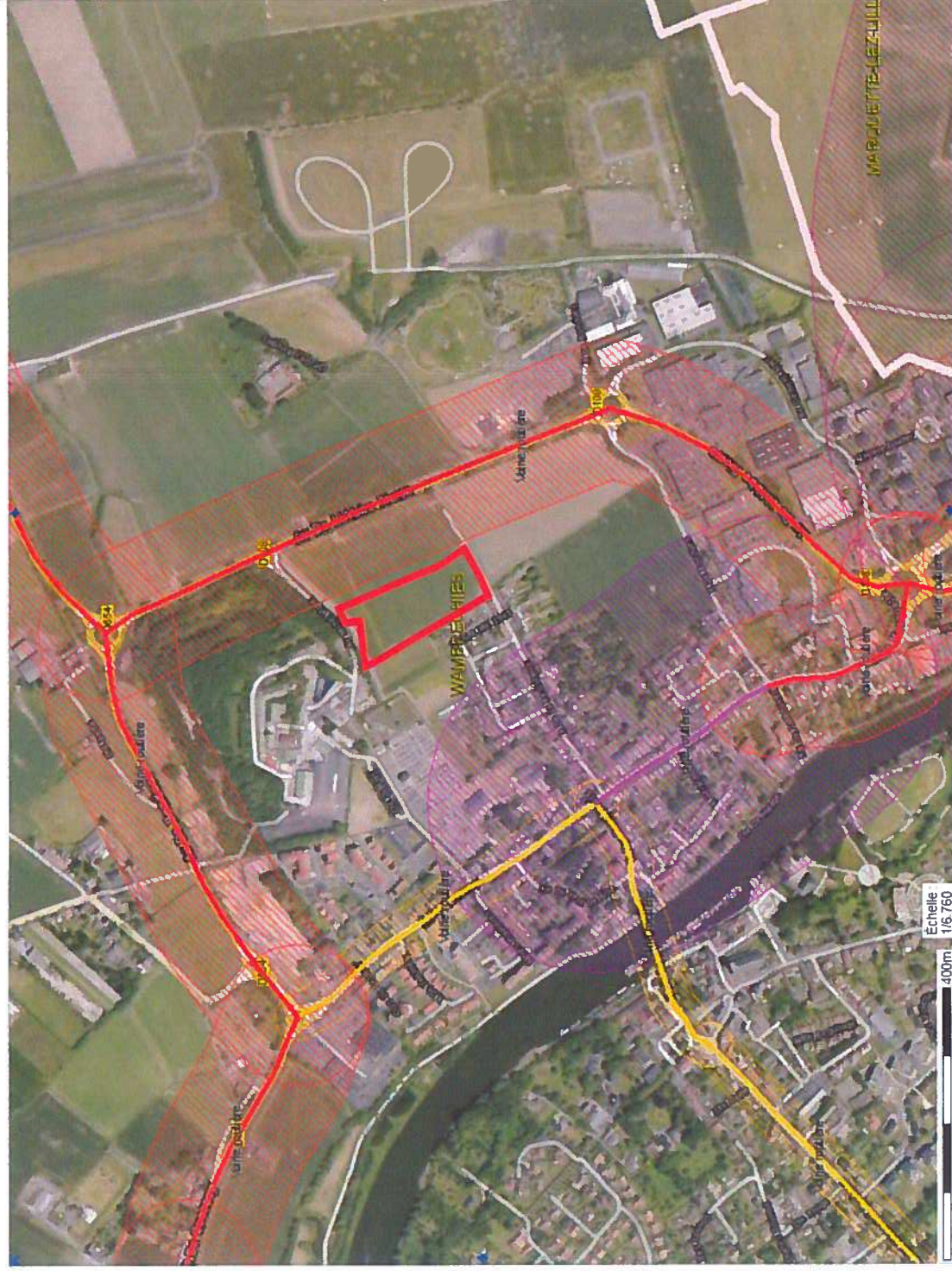
Annexe 8a: Cartographie du bruit multi-exposition (PPBE)

Source: carte.melmap.fr



Annexe 8b: Classement sonore du réseau routier

Source: carte.melmap.fr



Catégorie de l'infrastructure

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5

Largeur maximale du secteur affecté par le bruit

- 300 m (jour db(A) > 81)
- 250 m (76 < jour db(A) < 81)
- 100 m (70 < jour db(A) < 76)
- 30 m (65 < jour db(A) < 70)
- 10 m (60 < jour db(A) < 65)

Site du projet



Echelle
1/6.750
400m

Annexe 9a: Réseau de bus

Source: www.ilevia.fr, www.carte.melmap.fr



Liane 1 et 90

Ligne 88

Arrêt de bus

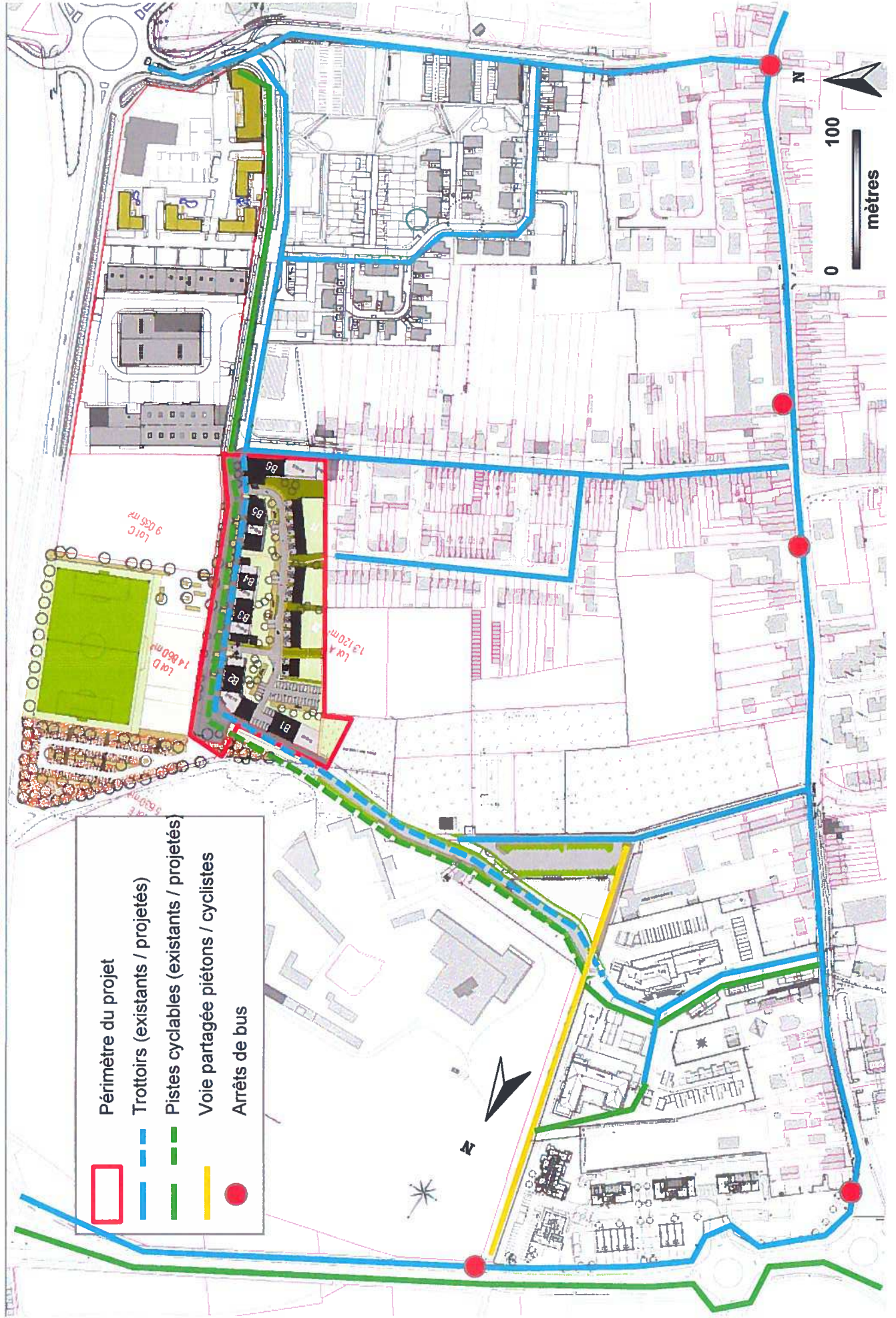
Rayon de 500 m

Site du projet

N



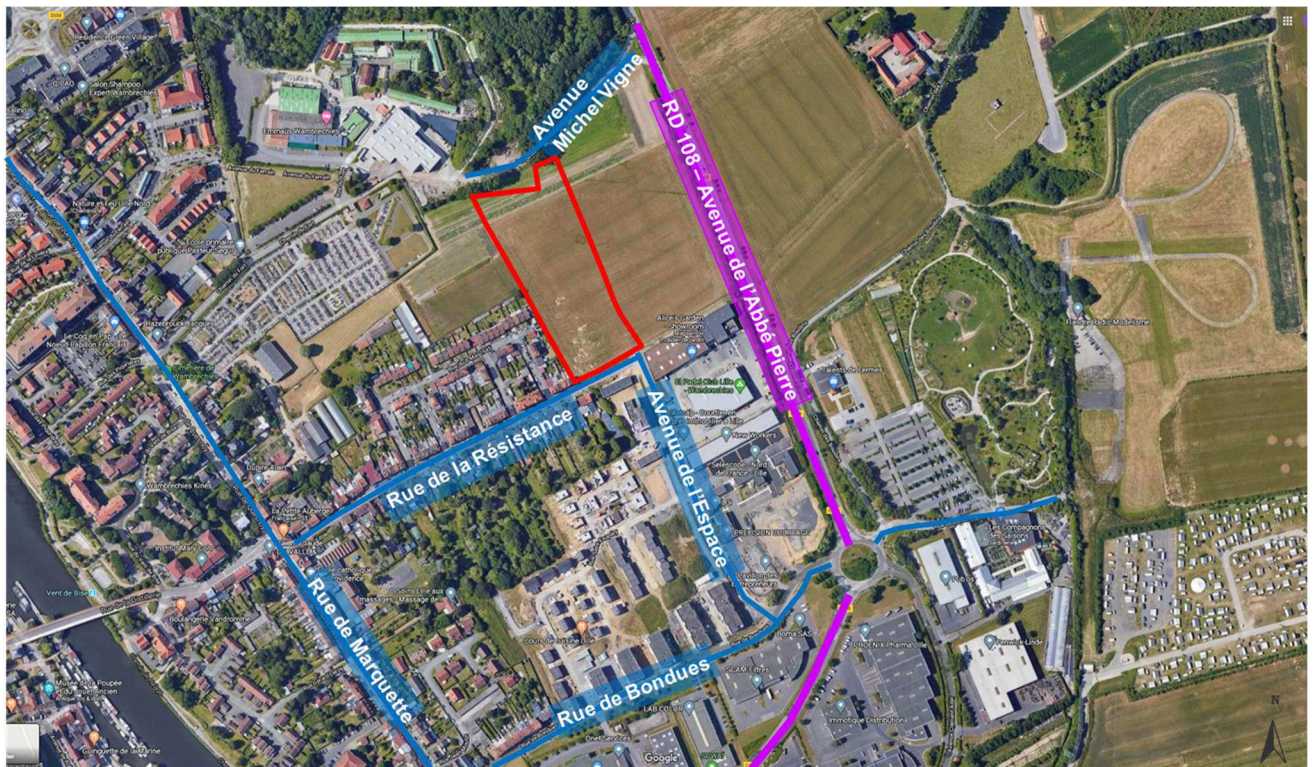
Annexe 9b: Plan de déplacement en modes actifs



WAMBRECHIES

Quartier Est – secteur 4

Demande d’instruction au cas par cas
Note explicative



Sommaire

I. Contexte	3
II. Le parti-pris d'aménagement du projet Logis Métropole	5
II.1 La programmation	5
II.2 Les ambitions urbaines, paysagères et environnementales	6
III. Evaluation du projet au regard de son environnement	7
III.1 Les espaces naturels.....	7
III.2 La faune et la flore.....	7
III.3 Monuments historiques	8
III.4 Ressource en eau et milieux aquatiques.....	8
III.5 Sous-sol / sol en tant que ressource	9
III.6 Climat / Energie	10
III.7 Mobilité	10
III.8 Risques naturels	12
III.9 Risques technologiques.....	12
III.10 Nuisances sonores.....	12
III.11 Eclairage	13
III.12 Déchets.....	13
III.13 Mesures en phase chantier	14

date	Indice	Objet de la modification	Référence
30/07/2020	A	Sortie du document	23481
28/09/2020	B	Compléments - modifications	
29/09/2020	C	Corrections	
02/10/2020	D	Compléments relatifs aux opérations riveraines	
05/10/2020	E	Corrections	

La présente note, jointe à la demande d'examen au cas par cas destinée à statuer sur la nécessité d'une évaluation environnementale, a pour objectif de présenter et de justifier le projet en cours d'étude par LOGIS METROPOLE, d'estimer la vulnérabilité du milieu dans lequel il s'insère, et de montrer les moyens mis en œuvre par le maître d'ouvrage pour réduire les impacts négatifs pressentis.

I. Contexte

Wambrechies est une ville de 10 000 habitants environ, située à environ 7km au nord de Lille à vol d'oiseau. Séparée de la zone d'urbanisation continue de la métropole par la Rocade Nord-Ouest, la commune s'inscrit dans une trame paysagère rurale à dominante agricole (les 2/3 du territoire communal sont en nature agricole), et bénéficie d'une forte dynamique urbaine.

L'occupation est à dominante logement, avec la présence de quelques équipements communaux (école, pôle sportif, cimetière) et de commerces.

Située en périphérie du centre-ville, sur la rive droite de la Deûle, le site du projet s'inscrit dans un secteur en pleine évolution, dénommé le « quartier est ». En effet les limites construites des quartiers nord de Wambrechies, sur la rive droite de la Deûle, le long des voies historiques vers Marquette, Quesnoy ou Bondues, ont été progressivement ceinturées par le maillage viaire des zones d'activité économiques qui se sont développées à leur périphérie. Des parcelles agricoles, incluses dans ce maillage, se sont révélées être un potentiel d'extension urbaine pour la ville. C'est le cas notamment de celles qui s'étendent entre la rue de la Résistance, la RD 108 et le site de la communauté Emmaüs.

A la demande de la MEL une étude réalisée en 2009 a montré la faisabilité de cette extension urbaine des quartiers est de Wambrechies, et a abouti à la production d'un schéma directeur définissant les grands principes urbains, paysagers, et techniques à retenir, et intégrés dans les fiches d'orientation et d'aménagement du PLU1.

Était ainsi prévue la réalisation de différents programmes complémentaires (logements, activités, équipements), dans une logique de mixité fonctionnelle, reliés entre eux par une voie « nord sud » permettant de traverser l'ilot, pour le rendre perméable et faciliter les connexions à courtes distances. (voir annexe cartographique n° 5C)

Deux premières opérations ont ainsi vu le jour. Aujourd'hui achevées, elles ne sont plus couvertes dans l'OAP qui figure au PLU2 :

- Le Green Village, opération portée par PBR, qui comporte environ 5600 m² de commerces et 86 logements collectifs,
- Les Floralties, opération portée par Vilogia, qui comporte 169 logements individuels et collectifs.

Deux autres opérations, aujourd'hui en cours d'achèvement (les constructions sont livrées mais les espaces extérieurs restent à terminer pour partie), ont été intégrées aux orientations d'aménagement du PLU 2

- Secteur 2 : Le parc d'activité EcoSpace, opération portée par Gaïac, qui développe une SDP de 11353 m² environ sur un terrain de 32139 m², et qui comprend : de l'artisanat, des showroom, un hôtel, de la restauration, des commerces, des services et des bureaux,
- Secteur 3 : Le domaine du Grand Air, opération portée par Nacarat et SIA, qui a permis la création, sur une superficie foncière de 47 232 m², de 234 logements avec une forte mixité de produits (locatif social, lots libres, logements individuels et collectifs), l'ensemble développe une SDP de 18 584 m²



Figure 1- extrait de l'OAP quartier est de Wambrechies

Le domaine du Grand Air et l'opération Ecospace ont fait l'objet de saisines au cas par cas en 2013, suite auxquelles ils n'ont pas été soumis à étude d'impact.

Restent aujourd'hui, dans l'emprise de l'OAP du PLU 2, plusieurs opérations non initiées, sur le secteur 4. Seule l'une d'entre elles est suffisamment connue aujourd'hui pour pouvoir être décrite. Les autres projets nécessitent encore des études et validations, notamment au regard du récent changement de municipalité :

- Un projet de logements porté par Logis Métropole, qui fait l'objet du présent dossier ; En l'état d'avancement des études, le projet objet de cette présente demande de cas par cas développerait un programme d'environ 11 000 m² de SDP sur une emprise foncière de 17 258 m².
- L'aménagement par la ville de Wambrechies, sur une surface foncière de 20490 m² environ, d'un complexe sportif (salle de sports + stade) et d'un parking attenant, actuellement en cours d'étude, et dont les caractéristiques ne sont pas encore connues ; En première approche, on considèrera une SDP de 3000 m² environ pour la salle de sports, mais ce programme pourrait être revu par la nouvelle municipalité
- L'extension du parc d'activité EcoSpace sur une emprise foncière de 9 035 m² environ ; Le détail des aménagements n'est pas encore connu. Les esquisses en cours font apparaître une SDP de l'ordre de la SDP développée sur cette extension pourrait être de 5 600 m² environ

Reste, dans le périmètre couvert par l'OAP, une parcelle de 8300 m² environ au sud-est du cimetière. Selon la mairie de Wambrechies, elle appartient à un propriétaire privé, et est classée au PLU en terrains cultivés en zone urbaine. Elle ne pourra donc pas évoluer tant qu'il y aura un exploitant.

Par ailleurs, la MEL procédera au bouclage de l'avenue de l'Espace et l'avenue du Ferrain.

Synthèse

opération	Surface foncière	SDP projetée
Logis Métropole	17 258 m ²	11 000 m ²
Complexe sportif	Environ 20 490 m ²	Hypothèse : 3 000 m ²
Extension Ecospace	Environ 9 035 m ²	Hypothèse : 5 600 m ²
Terrain au sud du cimetière	Environ 8 300 m ²	Pas d'évolution prévue
Total	Environ 55 083 m²	Hypothèse : 19 600 m²

En première approche, l'ensemble des projets de développement couvriraient une surface de terrain de 4.6 ha, et développeraient une SDP de 19 600 m² environ.

Considéré dans sa globalité, cet ensemble de projets serait donc soumis à instruction au cas par cas au titre de la rubrique 39 de la nomenclature (*opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher est comprise entre 10 000 m² et 40 000 m²*)

II. Le parti-pris d'aménagement du projet Logis Métropole

II.1 La programmation

Le projet prend place sur un terrain actuellement à usage agricole d'une surface d'environ 1.7 hectare, répertorié en zone AUCM (zone à Urbaniser constructible mixte) selon le PLU2 de la MEL approuvé le 12 décembre 2019.

Le terrain est délimité par :

- L'avenue Michel Vigne puis une zone boisée en partie Nord (site Emmaüs) ;
- Des terrains agricoles en partie Est ;
- La rue de la Résistance puis des logements et des bâtiments en partie Sud ;
- Des habitations avec jardins et des terrains agricoles en partie Ouest.

L'emprise globale est de 17 258 m², dans laquelle 4138 m² sont dédiés à la prolongation de l'avenue de l'Espace, et 13 120 m² sont consacrés au développement du projet d'habitat.

Un permis d'aménager sera déposé sur le périmètre opérationnel global de l'opération, soit 17 258m².

En termes de programmation, il est prévu la construction de plusieurs macro-lots sur lesquels seront construits, pour un total de 11 000 m² environ de SDP :

- environ 16 logements individuels de type R+1 sans niveau de sous-sol ;
- 6 bâtiments de type R+4 et R+3 sans niveau de sous-sol, pour un total d'environ 136 logements collectifs.

Ces logements seront en accession, en accession sociale, ou en location, complétant ainsi la mixité des produits mis à disposition des wambrechitains, dans le respect du PLH.

L'organisation des constructions est prévue en portant une attention à la qualité de vie tant privée que collective.

Elles sont organisées le long d'une trame viaire interne d'une longueur totale de 150 m qui organise l'espace et fédère les différentes morphologies de construction. D'une largeur de 10.5 m, elle est pour partie aménagée en double sens de circulation et sera aménagée en zone de rencontre. Elle bénéficie d'un trottoir unilatéral ainsi que d'aménagements paysagers, intégrant des noues pour la gestion des eaux pluviales. Les cheminements piétons permettront la desserte des logements et des liaisons vers l'extérieur de l'opération. L'ensemble des bâtiments seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le projet prévoit également pour sa desserte la prolongation sur une longueur de 210 m de l'avenue de l'espace. D'une largeur de 18 m elle est aménagée en double sens de circulation, bénéficie de

trottoirs bilatéraux, d'aménagements pour les cycles ainsi que des aménagements paysagers, plantations et noues pour la gestion des eaux pluviales. (voir annexe cartographique n° 4b)

L'opération intègre la réalisation d'un total d'environ 245 places de stationnement réparties de la manière suivante :

- 30 places privatives pour les logements individuels
- 194 places privatives pour les logements collectifs (en RDC d'immeuble et en places aériennes clôturées),
- 6 places pour les visiteurs dans l'opération de logements,
- Environ 15 places publiques le long du prolongement de l'avenue de l'Espace.

On comptabilisera donc environ 21 places de stationnement publiques.

Pour ce qui concerne les vélos, les surfaces de parking vélo imposées au PLU seront respectées.

II.2 Les ambitions urbaines, paysagères et environnementales

Dans le cadre du permis d'aménager les grands principes suivants sont définis pour le projet :

- **Orientations urbaines :**
 - S'inscrire dans une complémentarité avec le tissu urbain existant et les futurs programmes à développer autour du prolongement de l'avenue de l'espace ;
 - Assurer les continuités piétonnes et cyclistes.
- **Orientations paysagères :**
 - Assurer les continuités écologiques avec les espaces boisés au nord du site et les aménagements paysagers urbains existants ;
 - Intégrer des strates végétales de différents niveaux
 - S'intégrer dans le contexte de paysage agricole et assurer une intégration avec les quartiers d'habitats et d'activités existants.
- **Orientations énergétiques :**
 - Les bâtiments respecteront a minima la réglementation thermique en vigueur au moment du dépôt du permis de construire.

C'est sur cette base que LOGIS METROPOLE assisté d'une équipe de conception a lancé les premières expertises techniques. A ce titre, les deux études suivantes ont déjà été réalisées sur l'emprise du projet :

Etudes réalisées	Auteur
Expertise pédologique dans le cadre de la délimitation des zones humides_ 02 juin 2020	Ingénieurs et Paysages
Etude géotechnique_16 juillet 2020	Geotec

III. Evaluation du projet au regard de son environnement

III.1 Les espaces naturels

Aucune zone à enjeu écologique ne se trouve à proximité, ou en lien avec le site.

Les ZNIEFF les plus proches sont situées à distance comprise entre 9km et 16 km environ. Il s'agit des ZNIEFF suivantes :

- ZNIEFF de type 1 : Prairies humides de la Lys à Wervicq, Marais Et Prairies Humides De Warneton, Prairies des Willemots à Frelinghien, Lac du Héron... ;
- ZNIEFF de type 2 : Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem.

Les sites Natura 2000 les plus proches du site d'étude sont également localisés à plus de 10km, il s'agit :

- Du site Belges BE32001 - "vallée de la Lys" situé à environ 10km au nord-ouest à vol d'oiseau ;
- De la ZPS FR3112002 - "Les 5 tailles" située à environ 22 km au sud à vol d'oiseau.

Pour évaluer les impacts que pourrait avoir le projet sur ces sites Natura 2000, nous avons cherché à identifier les différents types de liens qui pouvaient exister entre eux et le site du projet. Ces liens peuvent être physiques (cours d'eau, trame végétale, ...), ou fonctionnels (liés à la présence commune d'une espèce floristique ou faunistique particulière, et aux besoins de ces espèces pour se nourrir, de reproduire, de reposer, ...). Ces liens peuvent également être en rapport avec les vents susceptibles, par exemple, de déplacer des poussières ou des pollutions.

Le site d'étude ne présente aucun lien avec ces zones protégées, que ce soit végétal ou hydraulique. En outre, elles sont suffisamment éloignées du projet pour limiter les risques de propagation ou de pollution et ne sont pas sous l'influence des vents dominants qui sont d'orientation Sud-Ouest. Par conséquent, le projet aura une incidence réduite sur les sites Natura 2000 les plus proches.

III.2 La faune et la flore

A l'exception d'un terrain boisé au nord, le terrain occupé par de l'agriculture intensive est enclavé par la ville et les infrastructures routières, il ne présente donc pas les spécificités d'un corridor écologique. Seuls les rares espaces végétalisés du site, à savoir les bandes enherbées de bord de champs, laissent place à ce jour à des habitats propice à la biodiversité.

Niveau d'enjeu sur le milieu naturel : **Faible**

Les aménagements paysagers prévus dans le projet au sein des espaces verts privés et publics, permettront d'améliorer les conditions d'accueil de la biodiversité. Le traitement des eaux pluviales par noues engendrera un réseau humide propice au support et développement d'une biodiversité floristique et faunistique. Les noues seront paysagères ; elles présenteront des pentes douces et serontensemencée et végétalisées.

L'ensemble des aménagements paysagers permettront également d'assurer une continuité écologique avec l'espace boisé au nord et les aménagements paysagers urbains existants, notamment avec ceux qui prennent place sur le tronçon existant de l'avenue de l'espace.

III.3 Monuments historiques

Le site d'étude s'inscrit dans le périmètre de protection de l'ancienne filature de Lin « La Linière" de Wambrechies. Dans une zone de 500 m autour de ce bâtiment, tous travaux de construction nouvelle, de transformation ou de modification de nature à affecter l'aspect de la construction, toute démolition et tout déboisement sont soumis à autorisation préfectorale. Cette servitude gérée par le ministère de la Culture, via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sera prise en compte dans l'aménagement du projet.

Les dispositions architecturales et paysagères seront précisées prochainement et présentées à l'Architecte des Bâtiments de France, pour validation. Les avis de l'ABF émis lors de ces consultations seront suivis d'effet.

Niveau d'enjeu : Faible

Cette servitude gérée par le ministère de la Culture, via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sera prise en compte dans l'aménagement du projet.

III.4 Ressource en eau et milieux aquatiques

La préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques est un enjeu fort à l'échelle nationale. A l'échelle de la MEL, les conditions géographiques et le passé industriel du territoire rendent vulnérables la qualité de la ressource en eau et son fonctionnement hydraulique.

Les dénivelés peu prononcés et les faibles débits des cours d'eau contribuent à accroître la sensibilité aux pollutions des eaux de surface. Leur utilisation pour l'alimentation en eau potable est de ce fait limitée.

✓ Eaux superficielles

Le projet prend place sur le bassin versant de la Lys-Deûle qui présente une qualité physico-chimique particulièrement mauvaise du fait de son lourd passé industriel et de son peuplement important.

Il n'existe pas de cours d'eau sur le site ou à proximité. Le cours d'eau le plus proche du site du projet est situé à environ 550 m à vol d'oiseau à l'Ouest, il s'agit de la Deûle.

✓ Eaux souterraines

Globalement, le sous-sol de la région lilloise recèle plusieurs niveaux d'aquifères profonds. Deux d'entre eux sont fortement exploités notamment pour la consommation d'eau potable. Les eaux souterraines contribuent pour 95 % à l'adduction d'eau potable dans la région, et représentent plus de 75 % de la ressource en eau, tous usages confondus. Elles participent à 75% de l'alimentation de la métropole lilloise : 55% pour la nappe de la craie, et 18% pour la nappe du carbonifère.

Depuis janvier 2004 en raison de sa surexploitation, la nappe des Calcaires du carbonifère est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Dans le secteur du projet, la nappe de la craie est protégée par des limons argileux.

✓ Les zones humides

Une expertise pédologique a été menée dans le cadre de la délimitation des zones humides. Celle-ci conclue à l'absence de zones humides sur le site.

Niveau d'enjeu : Fort

Le projet s'assurera de mettre en place les mesures nécessaires à la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau, tant en phase de chantier que dans son fonctionnement (mesures pour prévenir la pollution des eaux et du sol, préservation de la ressource en eau potable...)

A ce titre, la gestion des eaux pluviales se fera de façon alternative.

III.5 Sous-sol / sol en tant que ressource

Selon les données de l'étude géotechnique réalisée sur le site en juillet 2020, le site repose sur un sol de nature limoneuse au sein duquel deux essais de perméabilité de type MATSUO ont révélés des perméabilités de 4.10^{-7} m/s et 1.10^{-6} m/s. Soit une perméabilité moyenne obtenue au sein des limons superficiels inférieure à 5.10^{-6} m/s, valeur minimale habituellement admise sur le territoire de la MEL pour envisager des ouvrages d'infiltration pour les eaux pluviales.

A ce jour, aucune donnée sur la profondeur de la nappe n'est disponible. Mais un suivi piézométrique sur une période de 10 mois est en cours.

Le mode de gestion des eaux pluviales sera déterminé en fonction du résultat de cette étude. Conformément à la réglementation, une solution d'infiltration sera recherchée en priorité.

En complément à cette étude, nous ajoutons les résultats des études géotechniques et les relevés de piézomètres effectués dans le cadre des projets Grand Air et Ecospace : ceux-ci indiquent une nappe alluviale globalement peu profonde (1 à 2 m environ) et un sol peu perméable (1 à 5.10^{-7} m/s environ).

Si l'infiltration n'est pas possible les eaux pluviales de l'opération seront évacuées, à débit limité, au réseau communautaire

Dans les espaces publics, la collecte et le tamponnement des eaux pluviales se fera dans des ouvrages de type alternatif (noues paysagères, structure réservoir).

La réalisation du projet n'aura pas d'effet direct sur la structure géologique du site. Le projet prendra en compte les caractéristiques du sous-sol (portance, perméabilité...) pour la conception des bâtiments, des voiries et la gestion des eaux pluviales. Des sondages seront réalisés à cet effet.

Il prend néanmoins place sur la couche superficielle du sol sur laquelle il aura un impact direct et permanent. En effet, cette couche comprend les premiers centimètres du sol et abrite un écosystème varié : bactérie, champignons, faune invertébrée (ex : vers de terre), mammifères (ex : constructeurs de terriers et galeries) et végétaux. Pour tous ces organismes, le sol est à la fois un lieu de vie et de déplacement, et constitue un réseau écologique nommé la trame brune dont la continuité est à préserver, au même titre que les trames vertes et bleues.

La réalisation du projet nécessitera d'évacuer des matériaux, pour réaliser les fondations. Toutefois la stratégie d'utilisation des terres et matériaux sur site n'a pas encore été définie à ce stade d'avancement du projet.

Niveau d'enjeu : Faible

Dans la mesure du possible, une stratégie de gestion globale des déblais/remblais à l'échelle de l'ensemble de l'opération sera instaurée. Les déblais pourront, selon leur nature et leur état, être considérés comme des gisements utilisables

Conformément à la réglementation, une solution d'infiltration sera recherchée en priorité.

III.6 Climat / Energie

La problématique du changement climatique est en enjeu fort à l'échelle nationale. Selon une étude de 2011, menée dans le cadre de l'élaboration du PCET de la MEL, la température moyenne dans la métropole lilloise pourrait augmenter de 2,5°C, d'ici la fin du siècle.

A l'instar de la démarche d'intégration du projet dans son contexte paysagé, l'implantation des bâtiments sera conçue dans un souci de respect de la conception bioclimatique des bâtiments.

A minima la réglementation thermique en vigueur au moment du dépôt du permis de construire sera respecté (RT 2012 ou RT 2020).

A ce stade du projet, la solution pressentie pour la production de chauffage dans les bâtiments n'a pas encore été validée.

Niveau d'enjeu : Fort

A grande échelle, toute urbanisation implique une augmentation des GES, responsables du changement climatique. Cependant les caractéristiques du projet tel qu'il est conçu et placé (densité, proximité du centre-ville et des offres en commerces et services, encouragement aux modes de déplacements alternatifs, respect de la réglementation thermique, ...) permettra de limiter ces émissions.

III.7 Mobilité

(voir annexe cartographique n° 5b)

Le projet est situé à 700m du centre-ville de Wambrechies, situé en rive gauche de la Deûle, et autour duquel se trouvent de nombreux commerces (boulangerie, boucherie, épicerie, ...), ainsi que des équipements (mairie, église, écoles, EHPAD, musée, parc, salle des fêtes, ...).

Sur la rive droite s'est développé un quartier également doté de nombreuses aménités :

Ainsi, le site du projet se trouve-t-il à moins de 500 m d'une école primaire publique, du cimetière communal, d'une boulangerie, d'une épicerie, d'une poissonnerie, de restaurants, ...

Et à moins d'1 km d'une école privée, d'un supermarché, d'une boucherie, d'un magasin des producteurs locaux (légumes, produits laitiers, viandes).

De nombreuses zones d'emploi sont également présentes à proximité (parc d'activités du Moulin, Ecospace, ...).

Nota : les distances indiquées sont par la route.

Accessibilité par les modes doux :

Les rues existantes (rue de Bondues, rue de Quesnoy, rue de la Résistance...) intègrent, pour la plupart, au minimum des trottoirs. Certaines comportent également des aménagements pour cyclistes (cf. annexe cartographique 9b).

Seule la RD 108 - rue de l'Abbé Pierre - n'est équipée ni de trottoir, ni d'aménagements cyclables.

L'avenue de l'Espace, artère principale du quartier en cours de développement, comporte d'un côté un trottoir, et de l'autre une voie mixte piétons / vélos de 4m50 de large.

Desserte par les transports en commun :

(voir annexe cartographique 9a)

Le site du projet se trouve dans un rayon de 500 m autour de 3 arrêts de bus de la ligne 88 (Comines – Lille) implantés rue de Quesnoy et Boulevard de Bondues, soit un temps de marche compris entre 5 et 15 mn environ.

En rive ouest de la Deûle notons également la présence des lignes 1 (Wambrechies – Fâches) et 90 (Comines – Lille) qui offrent un haut niveau de service, et dont les arrêts les plus proches se situent à environ 800 m à vol d'oiseau du site d'étude, soit environ 15 mn de marche à pied.

Accessibilité routière :

Le site du projet est bien desservi par les voies routières, avec en particulier un accès facile à la rocade nord-ouest, via la rue de l'Abbé Pierre.

Estimation du trafic :

En première approche, le trafic induit par les futurs habitants du projet est estimé à environ 900 véhicules par jour. Il a été pris pour cette estimation de trafic, les hypothèses suivantes : un taux d'occupation de 2.3 habitants par logement (selon les données INSEE de 2016), un nombre moyen de déplacement par jour et par personne de 4.14 (sur la couronne Nord de Lille selon enquête déplacement de 2016 de la MEL- en moyenne sur la MEL ce chiffre est de 4.07), et une part modale de 60% pour la voiture conducteur.

On notera que les hypothèses utilisées pour ce calcul correspondent à des pratiques actuelles. Les ambitions de la MEL, via le PDU, sont de réduire la part modale de la voiture à 35%.

A partir de l'avenue de l'espace sur laquelle le projet a 2 entrées/sorties, le trafic induit sera essentiellement dirigé vers la RD 108 – Avenue de l'Abbé Pierre.

Niveau d'enjeu : Fort

Les cheminements pour les modes doux au sein du projet permettront la desserte des logements et des liaisons vers l'extérieur de l'opération afin de rejoindre les aménités existantes dans le secteur.

Le schéma de circulation général ne sera pas modifié par la réalisation du projet.

Le projet a pour objectif de limiter un maximum l'impact de la voiture sur le site en minimisant son système de voiries qui sera par ailleurs aménagé en zone de rencontre.

Stationnement :

Environ 245 places de stationnement seront aménagées, dont 21 seront accessibles à tous (15 environ sur le prolongement de l'avenue de l'Espace, et 6 dans l'opération).

Il y aura donc 224 places privatives pour 152 logements. soit environ 1.5 places de stationnement par logement.

Le nombre de place dans l'opération de logements a été calculé selon les règles du PLU, en fonction des typologies de logements et des financements alloués.

Pour ce qui concerne le stationnement vélo, les normes imposées dans le PLU seront également respectées.

Niveau d'enjeu : Moyen

Le projet s'assurera de la qualité des espaces publics et de l'organisation du stationnement, afin d'assurer la qualité et la valeur d'usage des aménagements pour tout public,

III.8 Risques naturels

D'après le DICRIM de Wambrechies et les données disponibles sur le portail internet Géorisques, un PPRI est prescrit sur la commune depuis le 13 février 2001. La carte de l'aléa n'est pas disponible mais selon les données du DICRIM aucune zone inondable n'est répertoriée sur le site du projet.

Par ailleurs, le site du projet est concerné par les contraintes de sol suivantes : le terrain est situé en zone d'aléa moyen pour le retrait gonflement des argiles, dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave et dans une zone de sismicité 2.

Niveau d'enjeu : Faible

III.9 Risques technologiques

Le site industriel classé le plus proche se situe à environ 8.5 km au sud-ouest à vol d'oiseau du site du projet. Il s'agit de l'usine chimique de Loos. Le site d'étude est donc localisé en dehors des zonages réglementaires d'exposition au risque.

Niveau d'enjeu : Faible

III.10 Nuisances sonores

Le site du projet se trouve dans une zone couverte par un bruit de fond lié à la circulation routière et à la ville. Selon le classement sonore des infrastructures terrestres :

- La RD 108 - rue de l'Abbé Pierre est classée ne voie routière bruyante de catégorie 3. La largeur affecté par le bruit de 100m n'impacte pas le périmètre de projet.

- La rue de Marquette est classée ne voie routière bruyante de catégorie 2. La largeur affecté par le bruit de 250m n'impacte pas le périmètre de projet.

Le site du projet est également concerné par les nuisances sonore en lien avec le fonctionnement de l'aérodrome de Lille / Marcq-en-Barœul.

En dehors de la phase chantier, les seules nuisances sonores générées par le projet seront liées au trafic routier qui restera compatible avec un environnement de type urbain.

Lors de la phase travaux, les engins de chantiers et les travaux de terrassement seront une source de bruit pour les riverains. Toutefois, ne seront en activité sur les chantiers que les engins homologués, respectant les normes d'émissions sonores. De plus, l'exposition des populations au bruit ne sera que temporaire au niveau des zones en chantier.

Niveau d'enjeu : Faible

Les cheminements pour les piétons et les cycles à l'échelle du quartier, ainsi que le fonctionnement en zone de rencontre limitera les nuisances sonores liées au trafic routier au sein du projet.

III.11 Eclairage

La pollution lumineuse est importante dans le Nord – Pas de Calais, et particulièrement dans la métropole lilloise. Cependant il n'y a pas de nuisance particulière sur le site du projet, à l'exception des voies riveraines qui ont un éclairage de type routier.

Niveau d'enjeu : Faible

L'éclairage qui sera mis en place à l'intérieur de l'opération sera conforme à la législation en vigueur. Il sera conçu dans un souci de performance énergétique, et de façon à concentrer les flux lumineux vers les sols minéralisés.

III.12 Déchets

La problématique de la gestion des déchets est une question environnementale éminemment transversale. En effet, les déchets, qu'ils proviennent des ménages ou des activités économiques, sont des sources potentielles de pollution pour les milieux et les ressources naturelles (eau, air, sols), et de risques sanitaires pour la population.

Les déchets générés par le projet sont d'une part ceux du chantier de réalisation qui feront l'objet d'un tri et d'une évacuation vers les filières de valorisation appropriées, et d'autre part par les déchets de type ménager qui seront générés par les futurs habitants du quartier.

Niveau d'enjeu : Faible

III.13 Mesures en phase chantier

La réalisation du projet sera confiée à une entreprise qui devra être dotée d'une « charte du respect de l'environnement du chantier ».

L'objectif de ce document est de limiter les nuisances que tout chantier de construction génère sur l'environnement proche. Il définit les procédures qui seront mises en place pour atteindre ce but conformément aux exigences du client, à la politique générale Sécurité-Qualité-Environnement de l'entreprise et selon la sensibilisation du site.

L'enjeu de la charte est de protéger les riverains, et l'environnement des impacts d'un chantier tout en restant compatibles avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du BTP.

Cette charte du respect de l'environnement du chantier s'articule autour de 9 articles, concernant la propreté du chantier, le stationnement des véhicules du personnel, les accès des véhicules de livraison, l'information du personnel de chantier, la limitation des risques sur la santé du personnel liés aux produits et matériaux, la limitation des pollutions des eaux et du sol, la gestion des déchets de chantier et de la sous-traitance.

Logis métropole

176 rue du général de Gaulles
59 110 La Madeleine

***Mission d'expertise pédologique
dans le cadre de la délimitation des zones humides
au niveau d'un site sur la commune de Wambrechies (80)***

Dossier n° DZH-20-003 du 02 Juin 2020



ARTEMIA EAU

l'ingénierie de l'environnement

1a rue de chuignes

80340 Herleville

Tel : 03.22.86.52.82

contact@artemia-eau.com

n°siret : 85274935700012

ARTEMIA EAU

l'ingénierie de l'environnement

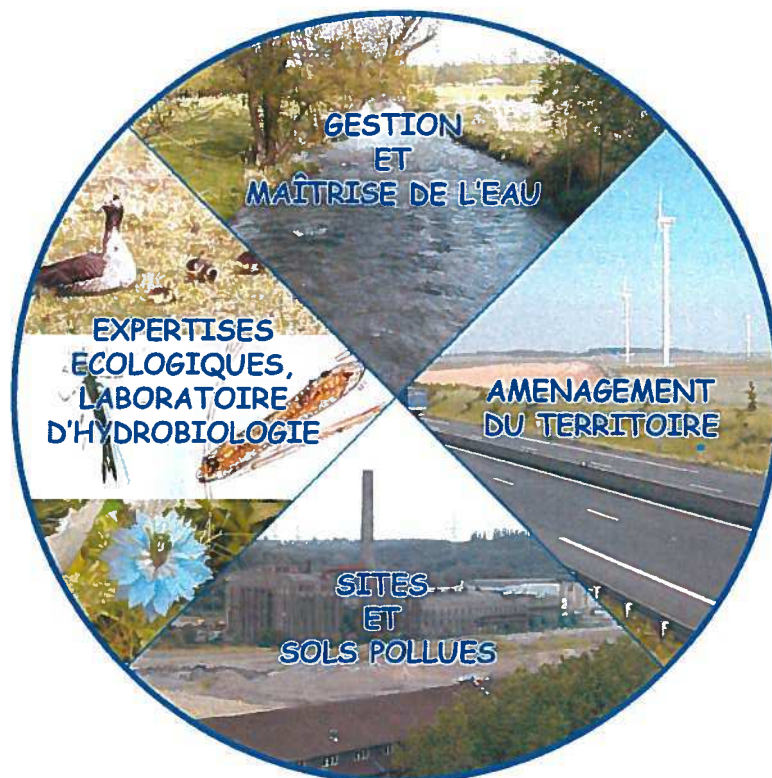
1a rue de chuignes

80340 Herleville

Tel : 03.22.86.52.82

contact@artemia-eau.com

n°siret : 85274935700012



Mission d'expertise pédologique

dans le cadre de la délimitation des zones humides au niveau d'un site

sur la commune de Wambrechies (59)

Rue de la Résistance

Etude n° DZH-20-003

Validation

Responsable : Mme Manon GAMAIN

02 Juin 2020, à Herleville.

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	1
2.	LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	1
3.	DÉLIMITATION DE ZONE HUMIDE.....	4
	3.1. CONTEXTE GÉOLOGIQUE.....	4
	3.2. ATLAS DES ZONES HUMIDES	7
	3.3. PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION	9
	3.4. CONTEXTE PÉDOLOGIQUE.....	11
	3.4.1 Méthodologie.....	11
	3.4.2 Caractéristique des sondages	13
	3.4.2.1 Sondage 1.....	13
	3.4.2.2 Sondage 2.....	14
	3.4.2.3 Sondage 3.....	15
	3.4.2.4 Sondage 4.....	16
	3.4.2.5 Sondage 5.....	17
	3.4.2.6 Sondage 6.....	18
	3.4.3 Protocole	19
	3.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS À LA PRÉSENCE DE ZONES HUMIDES.....	19
5.	CONCLUSION DE L'ÉTUDE ZONE HUMIDE	22

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET.....	2
FIGURE 2 : PLAN PARCELLAIRE.....	3
FIGURE 3 : CARTE GÉOLOGIQUE.....	6
FIGURE 4 : EXTRAIT DE LA CARTE DES ZONES À DOMINANTE HUMIDE	7
FIGURE 5 : ZONES POTENTIELLEMENT HUMIDES	8
FIGURE 6 : CARTE DE SYNTHÈSE DES SURFACES INONDABLES TRI DE LILLE.....	9
FIGURE 7 : ZONES SENSIBLES AUX REMONTÉES DE NAPPES.....	10
FIGURE 8 : MORPHOLOGIE DES SOLS CORRESPONDANT À DES ZONES HUMIDES (D'APRÈS CLASSES D'HYDROMORPHIE DU GEPPA 1981 MODIFIÉE).....	11
FIGURE 9 : LOCALISATION DES SONDAGES.....	12
FIGURE 10 : DÉLIMITATION DE LA ZONE HUMIDE SUITE AUX ÉTUDES PÉDOLOGIQUES.....	20

1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La présente mission consiste en la réalisation d'une étude de « *délimitation de zone humide* » pour un projet immobilier, mené par Logis Métropole, sur un terrain actuellement agricole. Ce projet consiste en l'aménagement d'un ensemble de logements sur la commune de Wambrechies (59) rue de la Résistance, sur un site d'environ 2 Ha.

Le site se situe à environ 530 m du canal de la Deûle, et à 1 km du canal de Roubaix. Le projet se trouve en bordure de la route départementale 108, et à 840 m de la route départementale D652 "Rocade Nord Ouest". De plus, l'aérodrome Lille-Marcq-en-Baroeuil se situe à environs 690 m de la zone d'étude.

Afin de démontrer la présence ou l'absence de zone humide sur le site, il est donc nécessaire de connaître si l'emprise du projet interfère avec une zone humide de fond de vallée. Le secteur où se porte l'étude n'est pas classé en zone réglementaire d'un PPRI, mais fait partie des territoire à risques importants d'inondations (TRI) de Lille. La commune de Wambrechies fait partie du SAGE Marque Deûle.

Cette étude permettra aussi de préciser le zonage des enveloppes d'alerte potentiellement humides de l'agence de l'eau Artois Picardie. Ce zonage est indicatif et il est donc nécessaire de réaliser une étude pédologique et floristique afin de faire une délimitation précise des zones humides sur un territoire.

Ce type d'étude est réglementé et précisé dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 ainsi qu'à la circulaire du 25/06/2008 relative à la délimitation des zones humides. Depuis juillet 2019, nous ne prenons plus en compte l'arrêt du conseil d'état du 22 février 2017 et de la note technique du 26 juin 2017 pour l'interprétation des données pour la définition des zones humides en cas de présence d'une flore spontanée.

2. LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

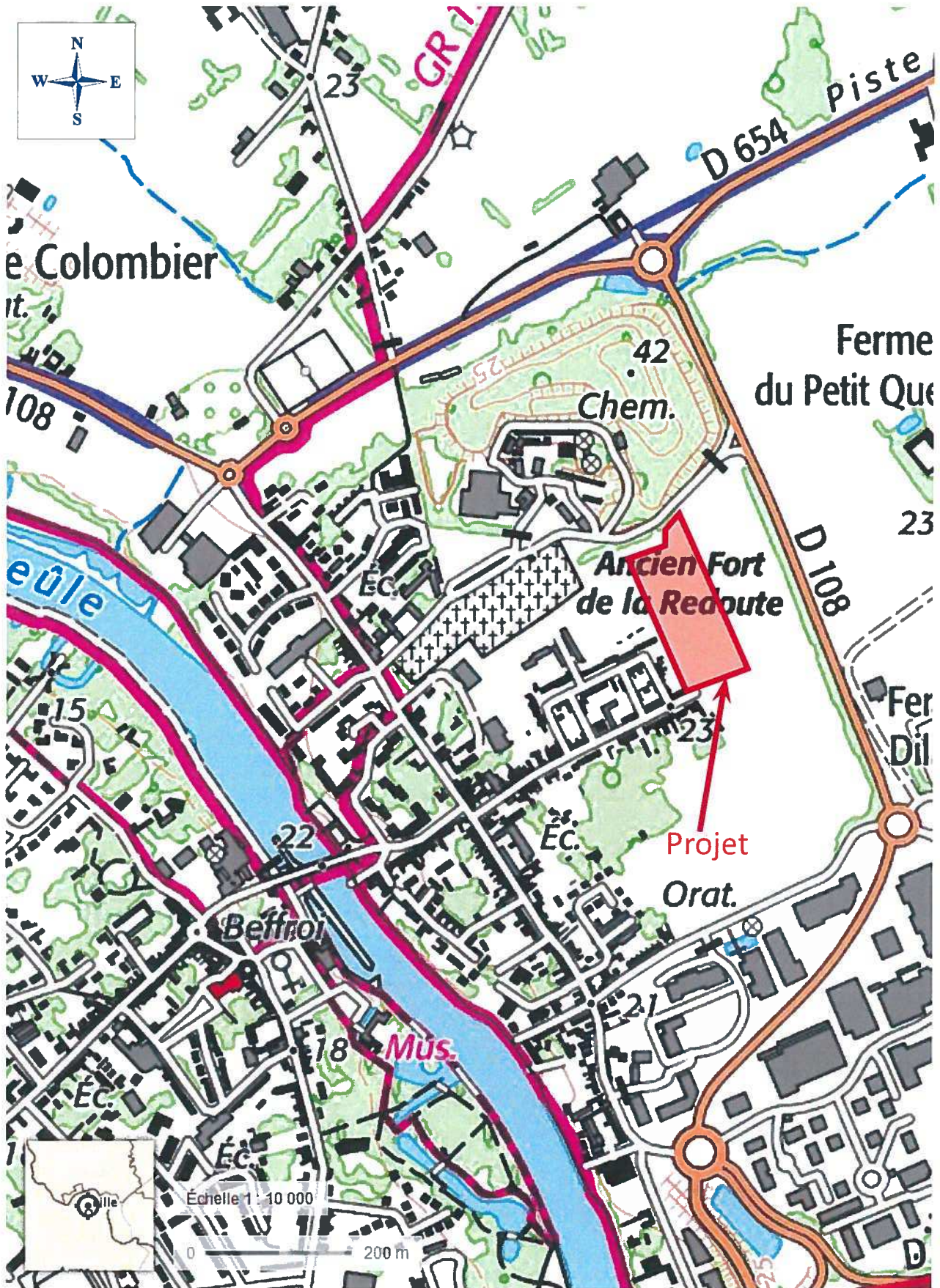
La zone d'étude se situe au centre du département du Nord.

La commune de Wambrechies est traversée par le canal de la Deûle.

La parcelle étudiée concernée par ce projet est :

Section	N° parcelle
D	1752
D	395 pro parte
D	2163 pro parte

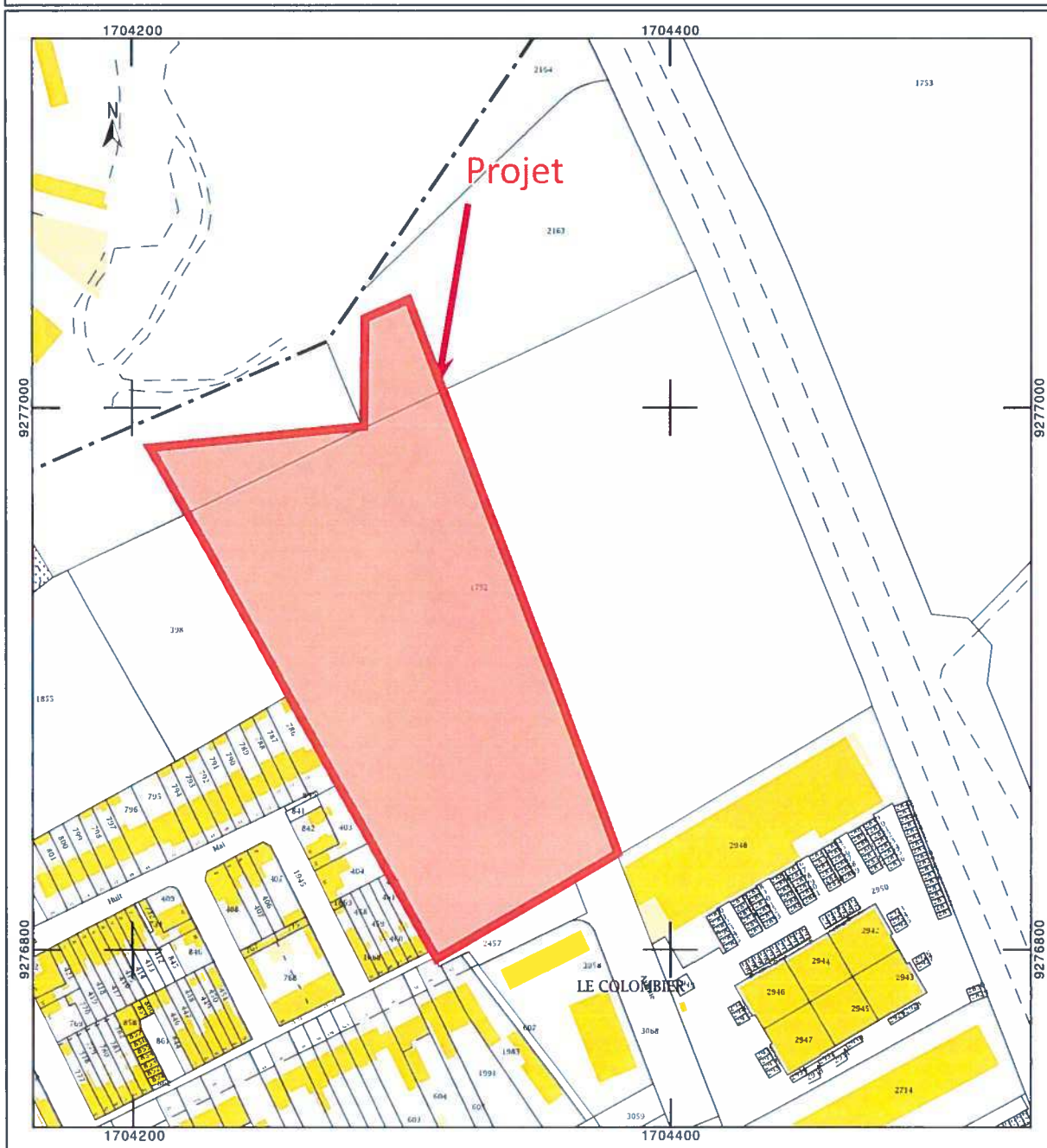
Figure 1 : Localisation du projet



Source : Géoportail

Figure 2 : Plan parcellaire

Département : NORD	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : LILLE I CITE ADMINISTRATIVE RUE GUSTAVE DELORY 3EME ETAGE 59018 59018 LILLE Cedex tél. 03-20-95-65-53 -fax 03-20-95-65-57 cd.f.lille-1@dgfip.finances.gouv.fr
Commune : WAMBRECHIES		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Section : D Feuille : 000 D 03		
Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2000		
Date d'édition : 28/05/2020 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC50 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		



L'intérêt de cette étude est de vérifier si les terrains constructibles se trouvent dans une zone potentiellement humide.

Il est à noter que le terrain visé par cette étude n'est pas inclus dans un périmètre de Plan de Prévention des Risques Inondations.

3. DÉLIMITATION DE ZONE HUMIDE

3.1. CONTEXTE GÉOLOGIQUE

La description des couches géologiques suivantes est extraite de la carte géologique à 1/50 000 de LILLE (BRGM), (Figure 3).

e3-4 - Yprésien A : Faciès argileux. Argile de Roncq, Argile sableuse de Roubaix et Argile d'Orchies : Ce sont des argiles plastiques bleus noir, devenant un peu plus sableuses au sommet. Ces argiles deviennent, par altération, jaunâtres et biggarées. La base est parfois marquée par un pince niveau de sable limoniteux fauve, représentant les "Oldhaven beds" que l'on trouve, dans le bassin de Londres, à la base du "London Clay". Ces argiles peuvent contenir de la pyrite. La décomposition par oxydation de cette pyrite dans la partie superficielle altérée donne des oxydes de fer et de l'acide sulfurique. Ce dernier attaque les carbonates des coquilles calcaires et les concrétions carbonatées (type septaria) pour donner du gypse qui se forme en cristaux plus ou moins grands.

LV - Limons de recouvrement de vallées, Colluvions : Il s'agit d'une formation argilo-sableuse, solifluée, qui tapisse le fond des vallées sèches et qui provient de la destruction des formations voisines. Très souvent, ces limons peuvent être superposés à des alluvions.

Fz1 - Zones péri-alluvionnaires : Trois zones ont été cartographiées sous cette notation. Les formations superficielles rencontrées par les sondages dans ces zones sont de nature alluvionnaire. Il s'agit essentiellement d'argile sableuse et de sable gris et roux avec intercalations de graviers et parfois de galets de silex ou de tuffeau: L'épaisseur de ces formations peut atteindre une vingtaine de mètres au maximum. La limite externe de ces zones péri-alluvionnaires est en général à une cote supérieure de 3 à 4 m à celle des alluvions et c'est la raison principale qui a conduit à faire une distinction entre Fz et Fzl.

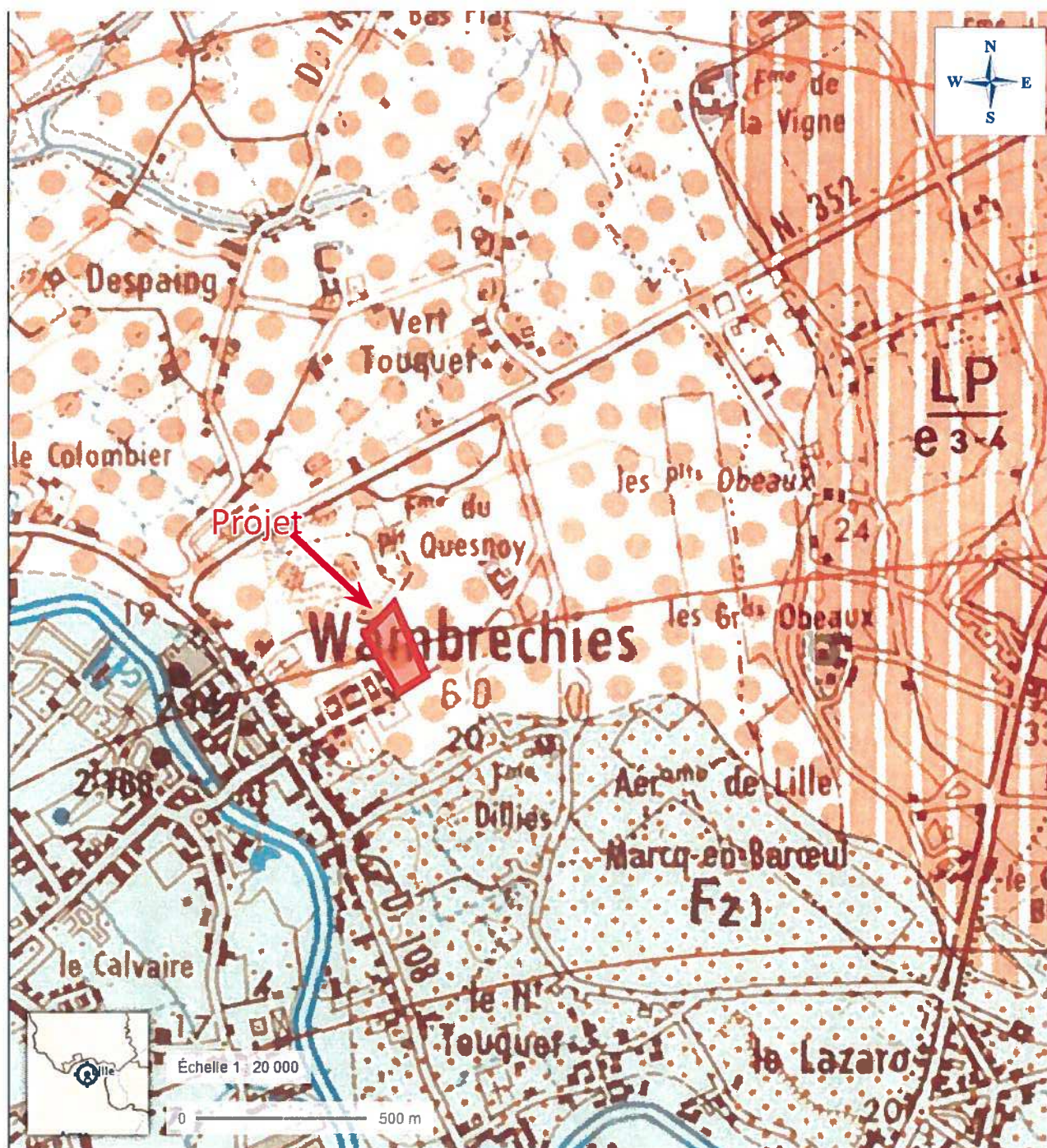
Fz - Alluvions : Le fond des vallées principales de la Marque, de la Deûle et de la Lys est comblé par des alluvions. La nature et surtout la puissance de ces alluvions sont très variables d'un point à un autre. Il peut s'agir d'argiles grises ou jaunâtres, de sables et de sables argileux parfois glau-conieux dans lesquels s'intercalent des passées de tourbe et des lits de graviers. Les gravillons de craie sont fréquents surtout dans les alluvions de la Deûle. L'épaisseur de ces alluvions peut atteindre en certains points 30 m (voir Bibl. 1). Les alluvions de certaines «becques» (nom local des petits cours d'eau), dont la vallée est très étroite, peuvent atteindre 10 et 12 m de puissance. La limite des alluvions se définit aisément lorsque celles-ci reposent sur la craie. Il n'en est plus de même lorsqu'elles reposent sur le Landénien : il y a alors un passage vertical ou latéral progressif des alluvions aux formations tertiaires sous-jacentes. Dans ce cas, les contours géologiques ne peuvent être définis avec précision, d'autant que les limons peuvent recouvrir les deux formations.





LP1 - Limons de la plaine de la Lys : Dans la partie NW de la feuille, ces limons recouvrent la plaine de la Lys sur une largeur pouvant atteindre plusieurs kilomètres (20 km à Bailleul). Ils sont formés le plus généralement depuis la surface par un limon très argileux brun panaché ou

une argile sableuse jaune ocre de 2 à 3 m d'épaisseur, surmontant un sable roux, gris ou vert. Cette formation sableuse, de 4 à 6 m de puissance, reposant sur l'Argile d'Orchies imperméable, renferme un petit niveau aquifère et les foreurs la désignent sous le terme «sables bouillants».

LP - Limons des plateaux : Ainsi que les suivants (LV), ces limons sont considérés comme pléistocènes par J. Somme (Institut de Géographie, Université de Lille). Ils recouvrent, au Sud de la plaine de la Lys, la presque totalité de la feuille : le Mélantois, le Weppes, le Ferrain. Il semble d'ailleurs que leur nature et leur puissance soient liées au substratum géologique qu'ils recouvrent. Dans le Mélantois, à substratum crayeux, on peut distinguer depuis la surface : un limon supérieur brun, compact, de type éolien, le plus souvent décalcifié : le lehm; un limon inférieur sableux, jaune clair ou verdâtre : l'ergeron, qui peut passer progressivement, en se chargeant de glauconie, au tuffeau landénien lorsque celui-ci est conservé. Si le tuffeau landénien est absent, comme c'est le cas le plus souvent, le limon inférieur se charge en granules de craie et repose sur la craie fragmentée (marnettes) par l'intermédiaire d'un horizon peu épais (0,50 m) formé d'un mélange de blocs de craie, de tuffeau et de limons. Le lehm repose parfois directement sur la craie (Hau-bourdin). La puissance du limon supérieur et du limon inférieur dépasse rarement quelques mètres. Dans le Weppes et le Ferrain, à substratum sableux et argileux, les divers termes de la sédimentation wurmienne sont bien représentés dans les parties basses où ils peuvent reposer sur le limon Riss (Lambersart). La stratigraphie wurmienne est celle du NW de l'Europe, compte tenu des divers substrats et de la situation topographique. Le limon éolien de couverture post-Paudorf est constant avec une épaisseur de 2 à 4 mètres. Quand il est épais, il peut être encore calcaire à la partie inférieure et contenir des «poupées de loess». Au-dessous apparaissent des formations dont la nature lithologique peut varier, influencée par le substrat environnant. Toutefois, les caractères de sédimentation (formations litées nivéo-éoliennes, solifluxion) et les phénomènes périglaciaires (cryoturbation, fente de gel) permettent de faire une corrélation entre les différentes formations et d'y reconnaître des niveaux identiques. L'épaisseur des limons est, dans tous les cas, plus importante que dans le Mélantois et peut parfois atteindre 10 m et plus. Le contact des limons avec les formations tertiaires est très souvent marqué par un niveau de galets de silex éclatés à arêtes émoussées contenant parfois des blocs à Nummulites silicifiés (*Nummulites planulatus elegans*, *N. exilis* *N. laevigatus*). Lorsque les limons recouvrent l'Yprésien argileux, ce niveau semble assez constant. Il a pu être également observé dans le bassin tertiaire d'Orchies sur la feuille géologique Carvin au 1/50 000.

Figure 3 : Carte géologique



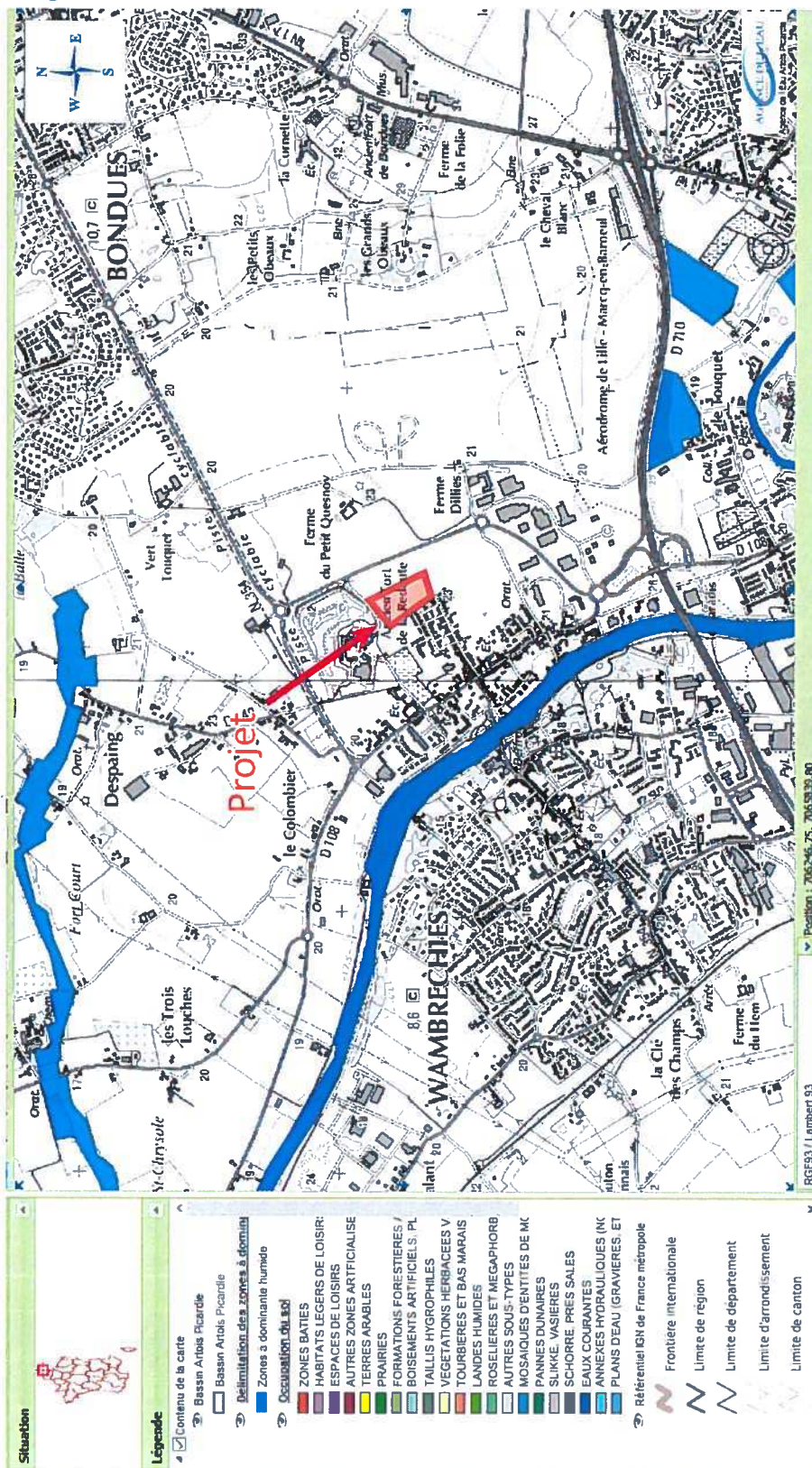
-  Fz Alluvions modernes
-  Fz1 Zones péri-alluvionnaires
-  LP/a3-4 Limons de plateaux sur argile de Roncq, de Roubaix, d'Orchies de l'Yprésien (faciès argileux)
-  Lpl/a3-4 Limons de la plaine de la Lys sur argile de Roncq, de Roubaix, d'Orchies de l'Yprésien (faciès argileux)

Source : InfoTerre

3.2. ATLAS DES ZONES HUMIDES

D'après la carte des zones à dominante humide de l'Agence de l'eau Artois Picardie, le site ne se trouve pas en zone à dominante humide (Figure 4).

Figure 4 : Extrait de la carte des zones à dominante humide

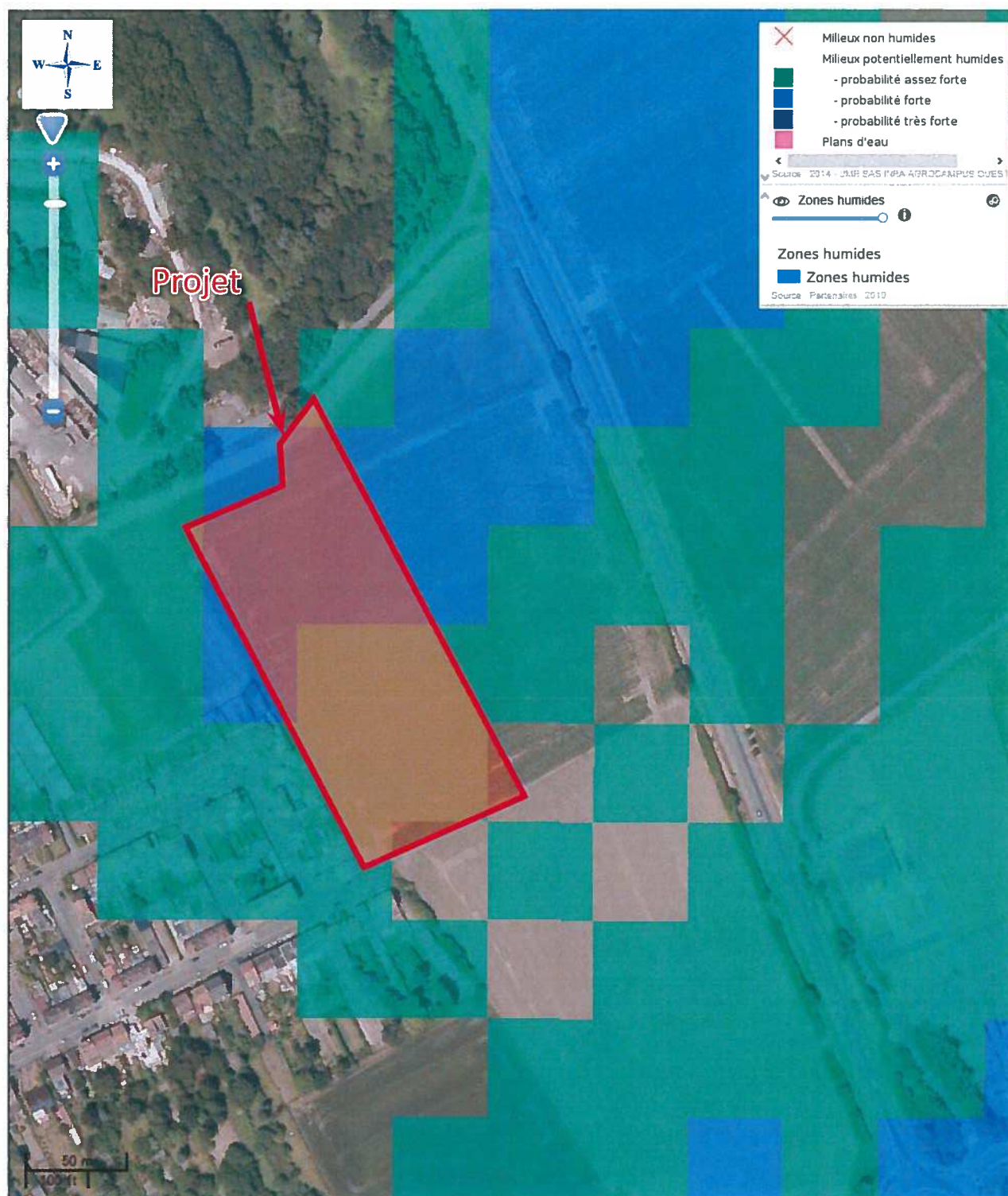


Source : Système d'information sur l'eau du bassin Seine-Normandie (carmen)

De plus, d'après le réseau partenarial des données sur les zones humides, une partie du projet est situé en milieux potentiellement humide avec une probabilité assez forte à forte (Figure 5).

Compte tenu des fortes potentialités de présence de zones humides sur le site du projet , il nous est demandé une étude spécifique afin de vérifier le caractère humide ou non humide de la zone destinée à l'implantation d'un projet de construction.

Figure 5 : Zones potentiellement humides

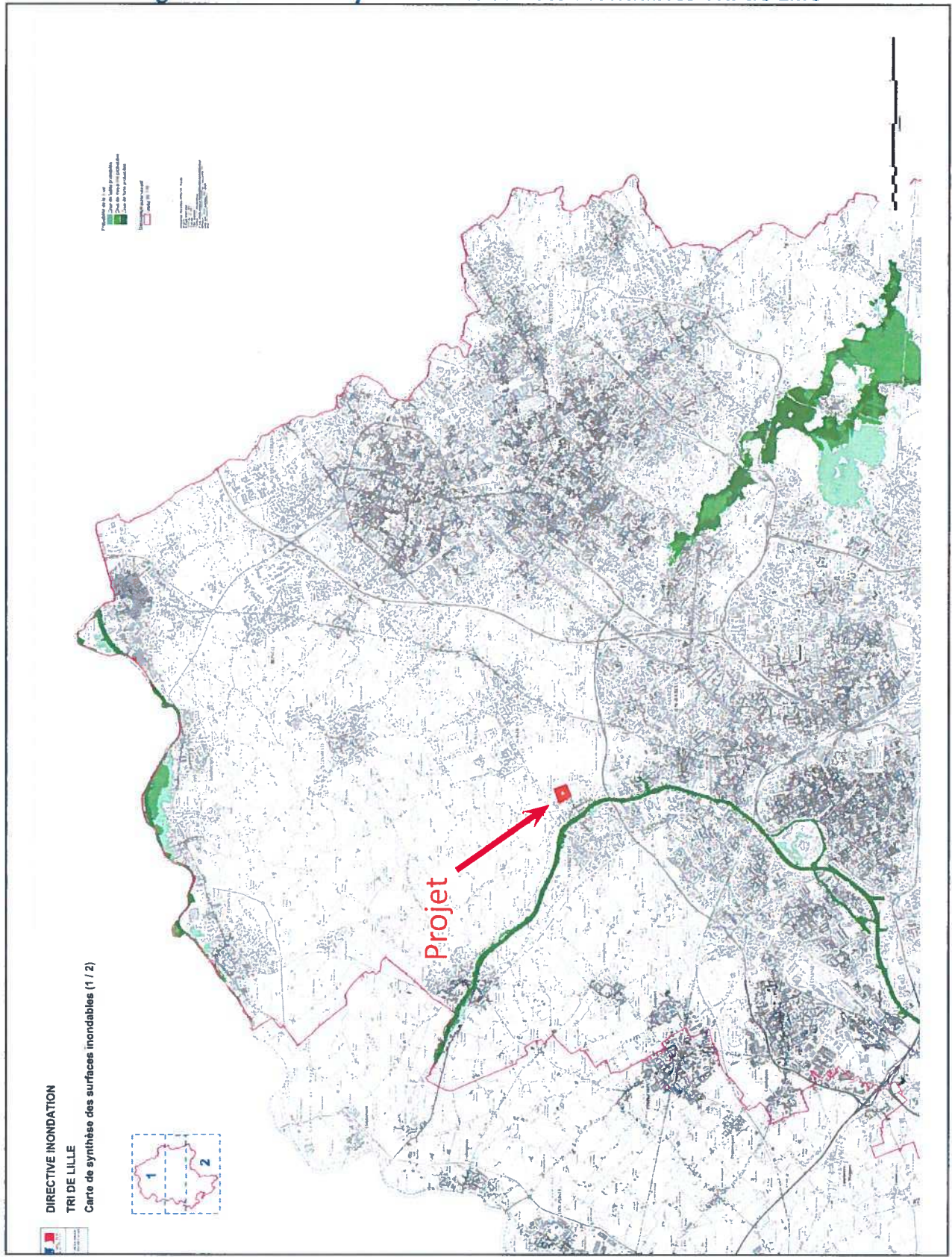


Source : sig.reseau-zone-humide.org

3.3. PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION

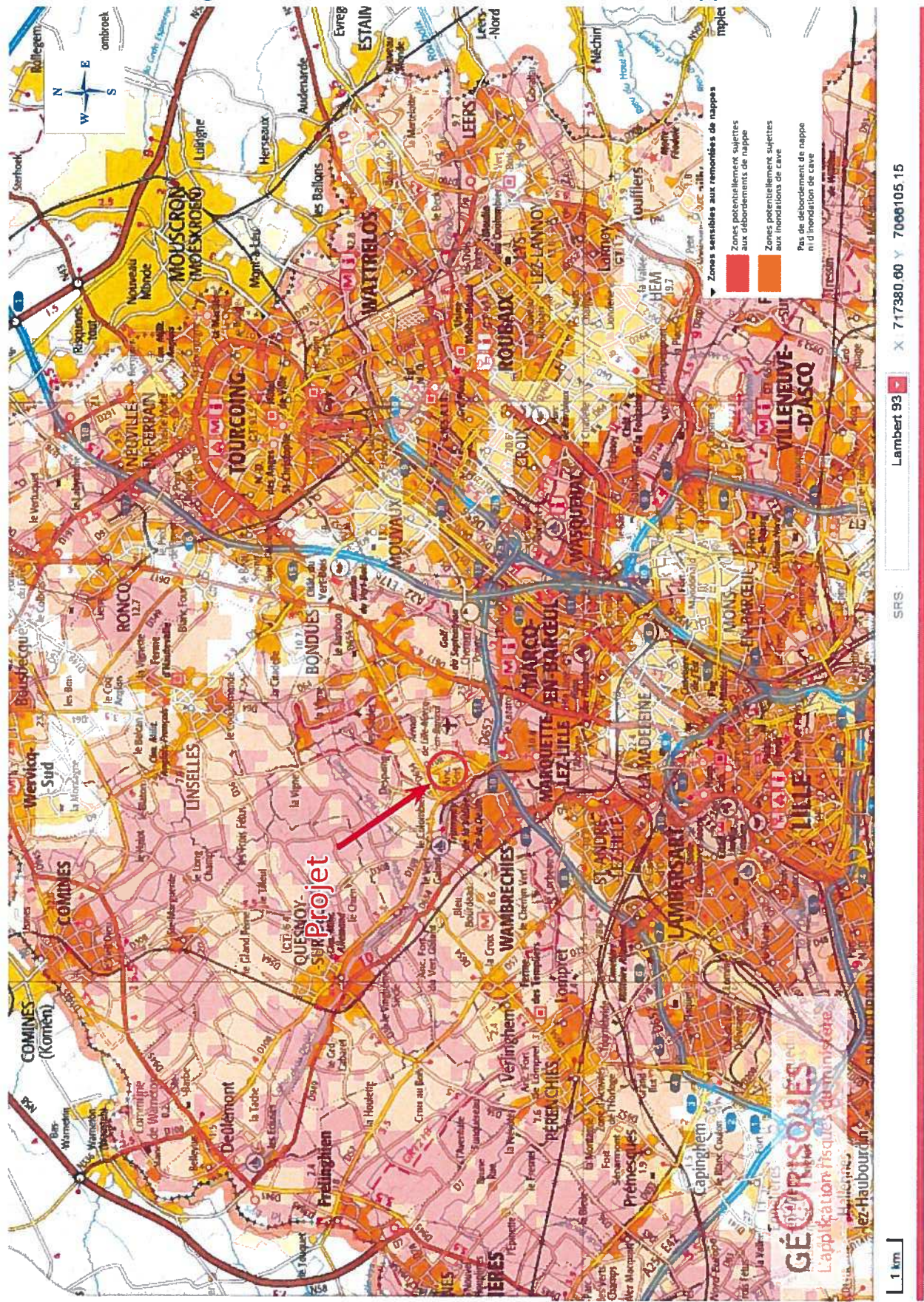
Le site n'est pas inclus dans un périmètre réglementaire d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (Figure 6). Cependant, il fait partie des Territoires à Risques importants d'Inondations (TRI) de Lille

Figure 6 : Carte de synthèse des surfces inondables TRI de Lille



Une partie du projet se situe également dans une zone à risques pour les remontées de nappes (Figure 7).

Figure 7 : Zones sensibles aux remontées de nappes



3.4. CONTEXTE PÉDOLOGIQUE

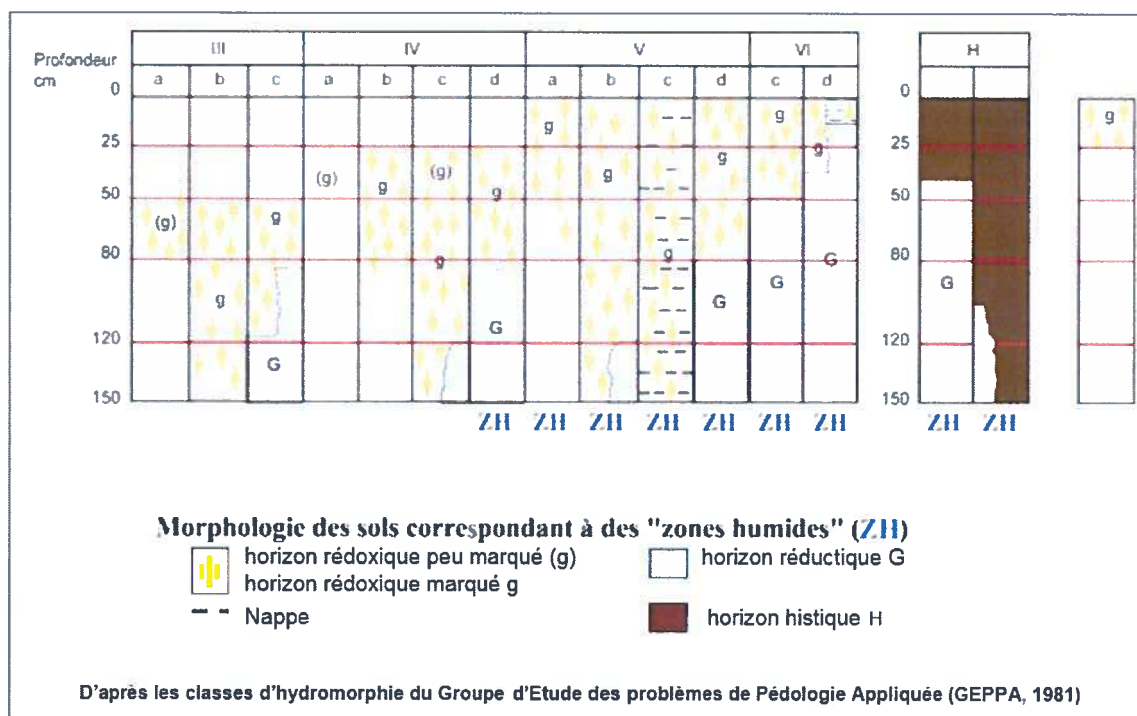
3.4.1 Méthodologie

Le contexte pédologique a été déterminé par la réalisation d'une campagne de sondages de sol à 1,20 m conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 ainsi qu'à la circulaire du 25/06/2008 relative à la délimitation des zones humides.

L'analyse pédologique se fait tout d'abord par le biais de cartes pédologiques et géologiques du secteur d'étude. Nous avons effectué une série de sondages de sol (6 sondages réalisés) dont les caractéristiques (conformément au cahier des charges) seront synthétisées en annexe.

Nous comparerons les caractéristiques de ces sols par rapports aux critères de détermination des zones humides en nous aidant du référentiel pédologique de 2008 reprise dans la circulaire du 25/06/2008 et modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 (Figure 8).

Figure 8 : Morphologie des sols correspondant à des zones humides (d'après classes d'hydromorphie du GEPPA 1981 modifiée)



Les sondages ont été répartis au niveau de la parcelle par rapport au modelé topographique. Les altitudes des différentes parties du sites sont comprises entre +15,5 m NGF et +17,5 m NGF.

L'objectif est de définir si la zone prévue pour le projet de construction présente les caractéristiques de zone humide ou non et évaluer d'éventuelles mesures compensatoires et de la réalisation d'un dossier au titre de la Loi sur l'Eau pour la rubrique destruction de zone humide.

La Figure 9, ci-après, représente le plan de sondage réalisé le 27/04/2020.

Figure 9 : Localisation des sondages



Source : Géoportail

3.4.2 Caractéristique des sondages

3.4.2.1 Sondage 1

N° du sondage	Epaisseur (cm)	Type de sol	Présence d'hydromorphie
S1	0 à 50	Limons bruns. Terre végétale	Pas de traces d'hydromorphie
	50 à 120	Limons argileux bruns / roux.	Traces rédoxiques à 120 cm

Le type de sol en place est un sol de limons bruns recouvrant des limons argileux bruns-roux A partir des observations et par rapport au référentiel des sols à dominante humide, ce sol ne peut pas être classé, ce qui est caractéristique d'un sol de zone NON humide.

Photo 1 : Sondage 1 de 0 à 120 cm



3.4.2.2 Sondage 2

N° du sondage	Epaisseur (cm)	Type de sol	Présence d'hydromorphie
S2	0 à 40	Limons saleux organiques. Terre végétale	Pas de traces d'hydromorphie
	40 à 120	Limons sableux roux	Légères traces rédoxiques de 30 à 120 cm

Le type de sol en place est un sol de limons sableux organiques recouvrant des limons sableux roux. A partir des observations et par rapport au référentiel des sols à dominante humide, ce sol ne peut pas être classé, ce qui est caractéristique d'un sol de zone NON humide.

Photo 2 : Sondage 2 de 0 à 120 cm

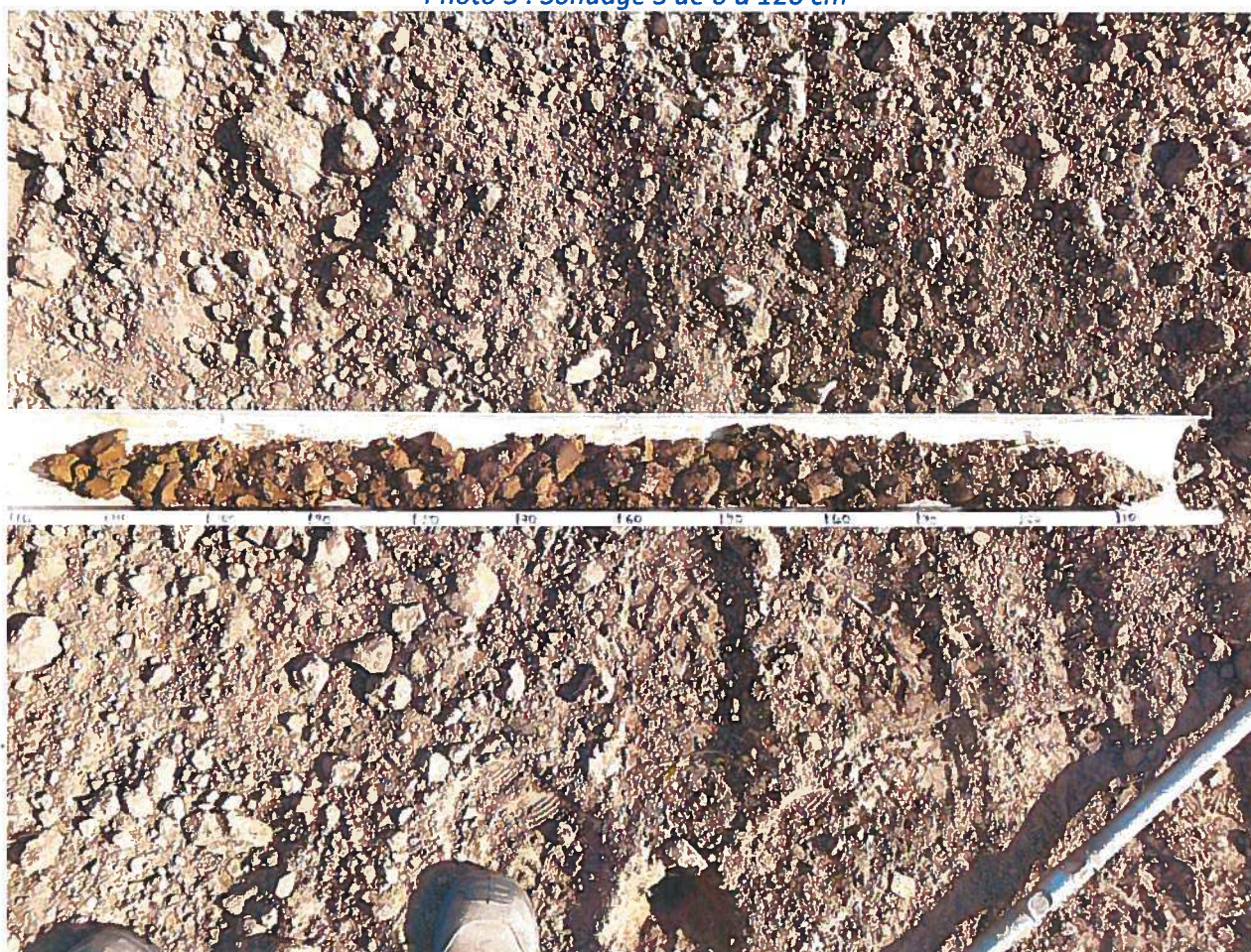


3.4.2.3 Sondage 3

N° du sondage	Epaisseur (cm)	Type de sol	Présence d'hydromorphie
S3	0 à 50	Limon sableux organiques. terre végétale	Pas de traces d'hydromorphie
	50 à 120	Limons sableux roux	Pas de traces d'hydromorphie

Le type de sol en place est un sol de limons sableux organiques recouvrant des limons sableux roux. A partir des observations et par rapport au référentiel des sols à dominante humide, ce sol ne peut pas être classé, ce qui est caractéristique d'un sol de zone NON humide.

Photo 3 : Sondage 3 de 0 à 120 cm



3.4.2.4 Sondage 4

N° du sondage	Epaisseur (cm)	Type de sol	Présence d'hydromorphie
S4	0 à 50	Limons sableux organiques	Pas de traces d'hydromorphie
	50 à 120	Limons sableux orangés	Pas de traces d'hydromorphie

Le type de sol en place est un sol de limons sableux organiques recouvrant des limons sableux orangés. A partir des observations et par rapport au référentiel des sols à dominante humide, ce sol ne peut pas être classé, ce qui est caractéristique d'un sol de zone NON humide.

Photo 4 : Sondage 4 de 0 à 120 cm



3.4.2.5 Sondage 5

N° du sondage	Epaisseur (cm)	Type de sol	Présence d'hydromorphie
S5	0 à 60	Limons bruns. Terre végétale	Pas de traces d'hydromorphie
	60 à 120	Limons argileux bruns-roux	Pas de traces d'hydromorphie

Le type de sol en place est un sol de limons bruns recouvrant des limons argileux bruns-roux. A partir des observations et par rapport au référentiel des sols à dominante humide, ce sol ne peut pas être classé, ce qui est caractéristique d'un sol de zone NON humide.

Photo 5 : Sondage 5 de 0 à 120 cm

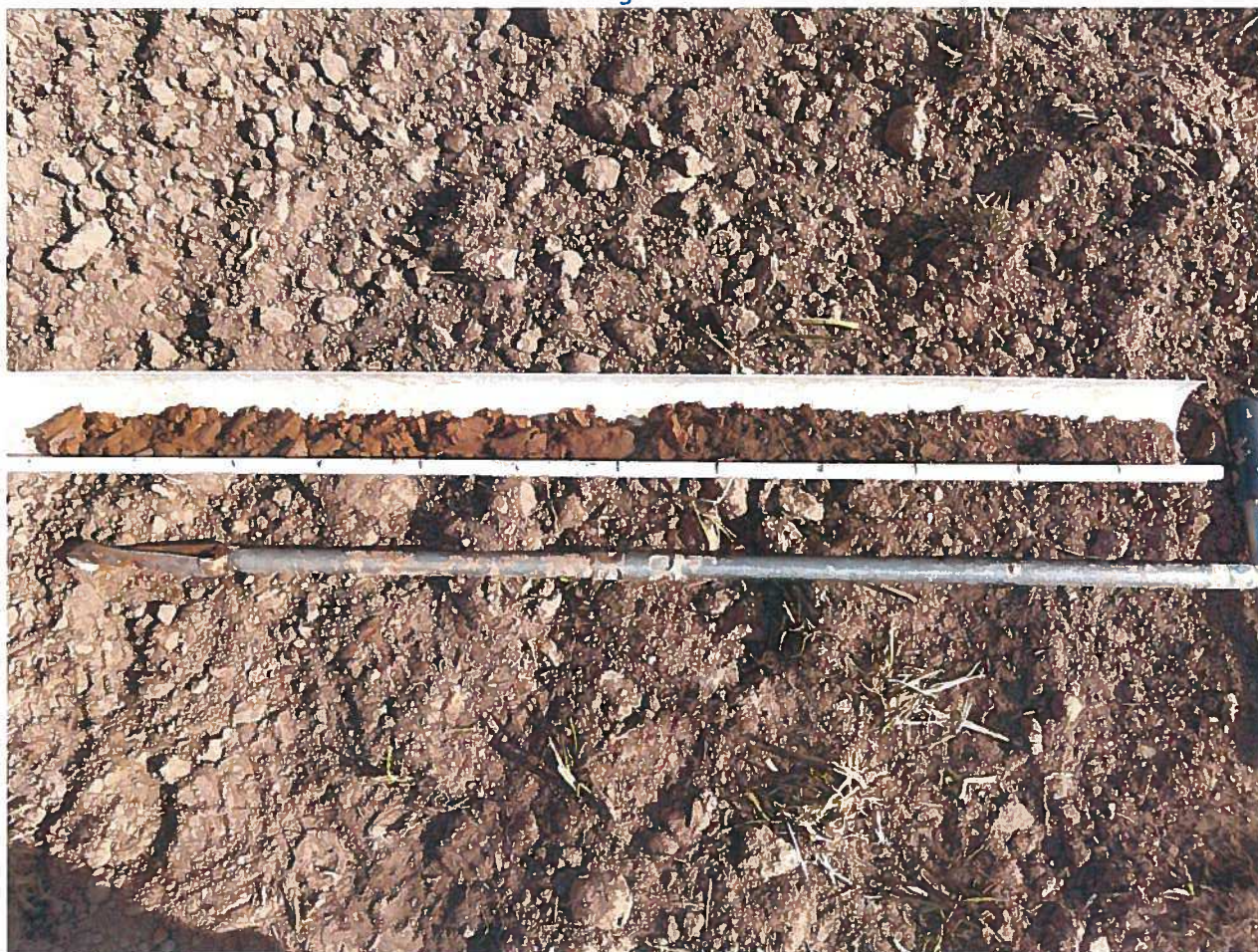


3.4.2.6 Sondage 6

N° du sondage	Epaisseur (cm)	Type de sol	Présence d'hydromorphie
S6	0 à 40	Limons sableux organiques. Terre végétale	Pas de traces d'hydromorphie
	40 à 120	Limons sableux roux	Traces rédoxiques de 100 à 120 cm

Le type de sol en place est un sol de limons sableux organiques recouvrant des limons sableux. A partir des observations et par rapport au référentiel des sols à dominante humide, ce sol ne peut pas être classé, ce qui est caractéristique d'un sol de zone NON humide.

Photo 6 : Sondage 6 de 0 à 120 cm



3.4.3 Protocole

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées « habitats ». Il doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

L'examen de la végétation n'a pas été réalisé dans cette étude du fait de l'absence de flore spontanée due à une activité agricole sur le site.

3.5. SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS À LA PRÉSENCE DE ZONES HUMIDES

D'après les classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981), aucun des sondages réalisés sur les différents secteurs ne montrent des caractéristiques de zone humide.

Le plan, ci-après, permet de visualiser les zones ayant perdu ou non les caractéristiques d'une zone humide où étant sur des formations géologiques non caractéristiques des zones humides.

Figure 10 : Délimitation de la zone humide suite aux études pédologiques



4. PRISE EN COMPTE DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) DU BASSIN ARTOIS PICARDIE 2016-2021

Extrait du SDAGE : Enjeu A : Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques

Orientation A-9 - Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à l'échelle du bassin Artois Picardie et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, reprise par l'article L.211-1 du code de l'environnement, définit les zones humides : « on entend par zones humides les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Le décret n° 2007-135 du 30 janvier 2007 en application de la loi DTR précise les critères de définition et de délimitation des zones humides comme suit : « les critères à retenir pour la définition des zones humides sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles ». Un arrêté du 24 juin 2008, modifié en date du 1er octobre 2009, établit les listes des types de sols et de plantes et de communautés de plantes concernées.

La carte des zones à dominante humide (Carte 21) montre à grande échelle l'omniprésence potentielle des zones humides sur le bassin Artois Picardie.

Les aménagements historiques (extension urbaine, drainage,...) sont aujourd'hui relayés par la pression anthropique périurbaine, ou par les changements de gestion et d'occupation des sols qui continuent de menacer chacune des zones. Les efforts de restauration et de préservation doivent être portés par l'ensemble des acteurs du bassin pour une préservation globale de ces zones.

Disposition A-9.1 : Eviter l'implantation d'habitations légères de loisirs dans le lit majeur des cours d'eau

Les SCOT, les PLU communaux, les PLU intercommunaux et les cartes communales prévoient les conditions nécessaires pour préserver les zones humides et le lit majeur des cours d'eau de toute nouvelle implantation, y compris les habitations légères de loisirs (définies dans l'article R 111-31 du code de l'urbanisme), qui entraîneraient leur dégradation. L'Etat et les collectivités locales prennent des dispositions harmonisées à l'échelle du bassin afin d'éviter la sédentarisation d'habitations légères de loisirs dans les zones humides et le lit majeur des cours d'eau.

Disposition A-9.2 : Prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU communaux, PLU intercommunaux et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau prennent en compte les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide (Carte 21) et les inventaires des SAGE. La carte des Zones à Dominante Humide correspond à une identification réalisée par photographie aérienne. Son échelle d'utilisation est le 1/50 000ème.

Disposition A-9.3 : Préciser la consigne « éviter, réduire, compenser » sur les dossiers zones humides au sens de la police de l'eau

Dans le cadre des procédures administratives, le pétitionnaire devra prouver que son projet n'est pas situé en zone humide au sens de la police de l'eau, à défaut, il devra par ordre de priorité :

1. Eviter d'impacter les zones humides en recherchant une alternative à la destruction de zones humides ;
2. Réduire l'impact de son projet sur les zones humides en cas d'absence d'alternative avérée à la destruction ou dégradation de celles-ci et sous réserve de justifier de l'importance du projet au regard de l'intérêt général des zones humides détruites ou dégradées ;
3. Compenser l'impact résiduel de son projet sur les zones humides en prévoyant par ordre de priorité :
 - La restauration de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel, à hauteur de 150% minimum de la surface perdue ;
 - La création de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel, à hauteur de 100% minimum de la surface perdue.

Et justifier de l'importance du projet au regard de l'intérêt général des zones humides détruites ou dégradées. Les mesures compensatoires devront se faire, dans la mesure du possible, sur le même territoire de SAGE que la destruction. La gestion et l'entretien de ces zones humides doivent être garantis à long terme. Pour prendre en compte les aspects positifs de l'élevage en zone humide, le service instructeur peut adapter ou déroger à cette disposition pour les bâtiments liés à l'élevage.

Disposition A-9.5 : Gérer les zones humides

Les maîtres d'ouvrage (personne publique ou privée, physique ou morale) sont invités à maintenir et restaurer les zones humides.

5. CONCLUSION DE L'ÉTUDE ZONE HUMIDE

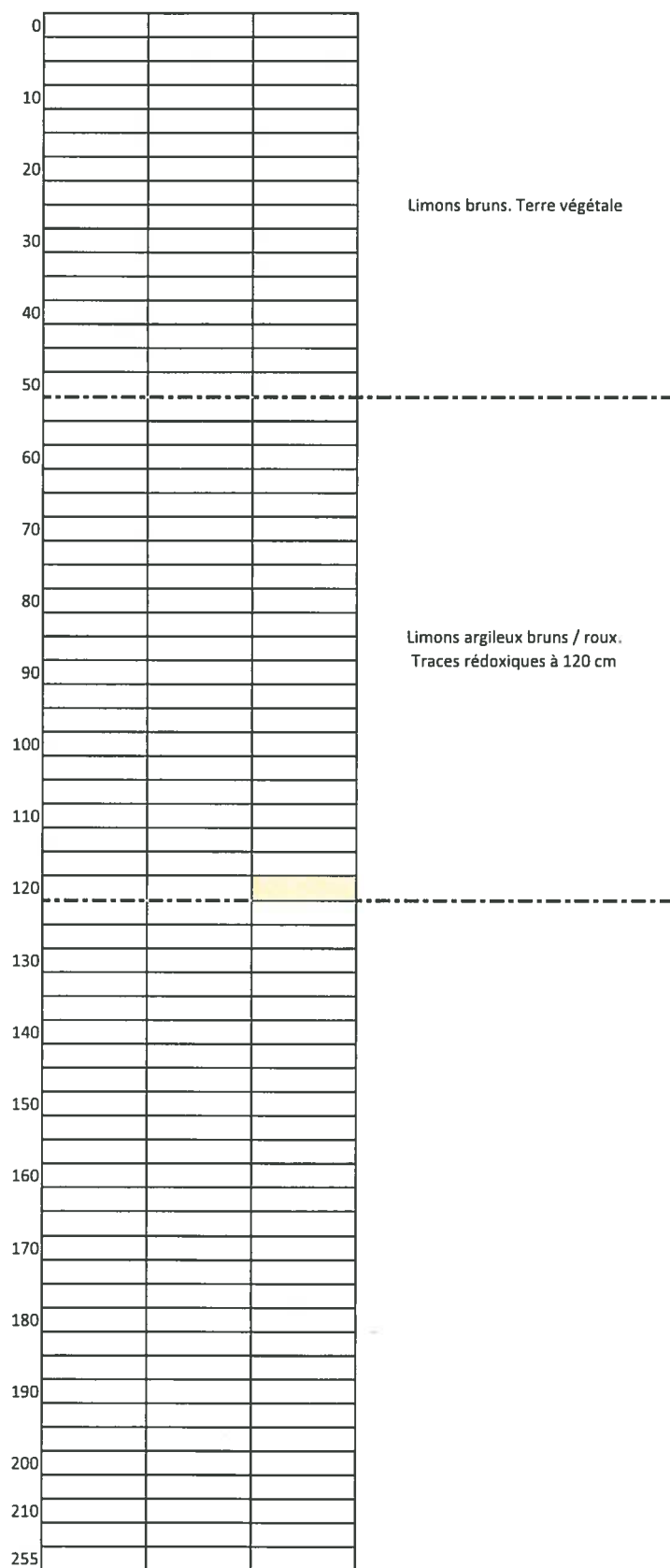
L'objectif de cette étude est la confirmation de l'absence ou de la présence de zone humide au niveau d'un secteur constructible sur une parcelle agricole sur lequel doit être implanté un programme immobilier de la société Logis Métropole. Ce secteur est en zone classée milieu potentiellement humide, avec une probabilité assez forte à forte, d'après le réseau partenarial des données sur les zones humides.

Cette étude a été réalisée selon le protocole établi par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 explicitant les critères de définition et de délimitation. La circulaire du 18 janvier 2010 en précise les modalités de mise en œuvre.

Les secteurs investigués pendant cette étude ne montrent pas de critères pédologiques caractéristiques d'une zone humide.

De ce fait, la zone devant réceptionner le projet de construction ne présente pas les caractéristiques de zones humides et peut être construite sans mise en place de mesures compensatoires ni soumission à la Rubrique 3.3.1.0. « Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais » du Décret no 2006-881 du 17 juillet 2006 modifiant le décret no 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la Nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article 10 de la loi no 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et le décret no 94-354 du 29 avril 1994 relatif aux zones de répartition des eaux.

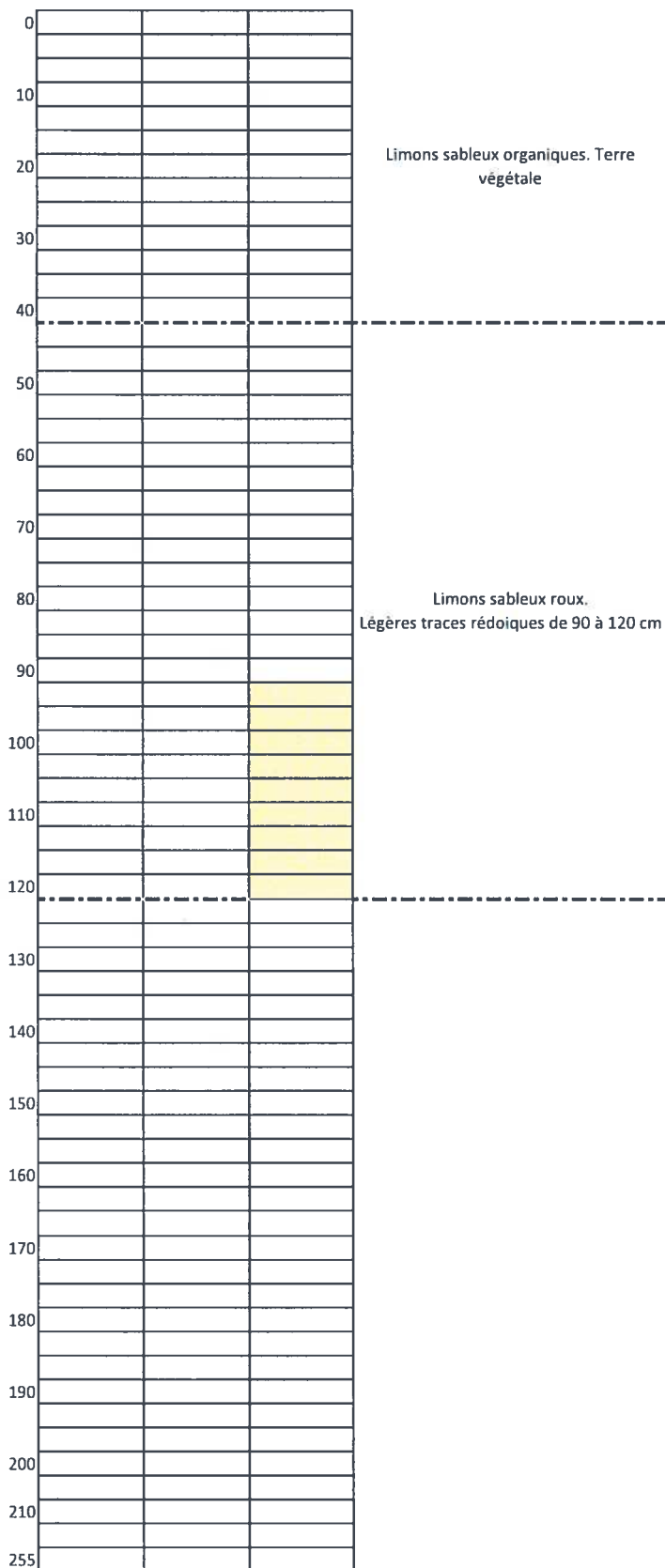
ANNEXE 1 : LOGS DES SONDAGES PEDOLOGIQUES



Date	27/04/2020
Auteur	LH / MG
Coord. Lambert	
Altitude	
Géologie	
Hydrographie	
Géomorpho	
Couvert	
Relief	
Microrelief	
Situation	
Clé sondage	4

Pollution visible	N
Odeur	N
Aspect	Liquide Visqueux Gazeux Solide
Couleur	
Nature	
Rédoxisol à moins de 25 cm	N
Amplification en profondeur	N
Redoxisol à moins de 50 cm et Reductisol entre 80 et 120 cm	N
Reductisol à moins de 50 cm	N
Histosol	N
Présence d'hygrophytes	N
Sol type Zone Humide	N
Classe d'hydromorphie	

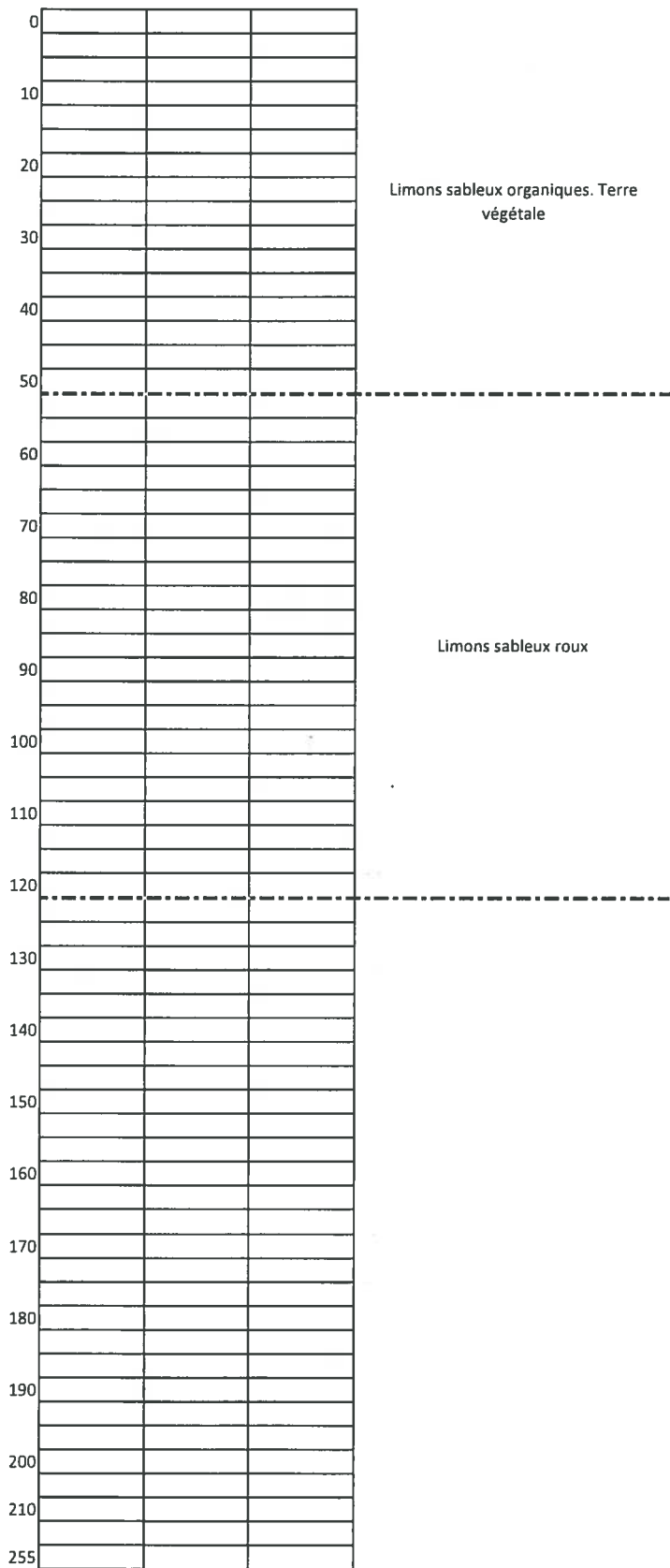
LEGENDE	
	Traces rédoxiques
	Traces réductiques



Date
27/04/2020
Auteur
LH / MG
Coord. Lambert
Altitude
Géologie
Hydrographie
Géomorpho
Couvert
Relief
Microrelief
Situation
Clé sondage
4

Pollution visible	N
Odeur	N
Aspect	Liquide Visqueux Gazeux Solide
Couleur	
Nature	
Rédoxisol à moins de 25 cm	N
Amplification en profondeur	N
Redoxisol à moins de 50 cm et Reductisol entre 80 et 120 cm	N
Reductisol à moins de 50 cm	N
Histosol	N
Présence d'hygrophytes	N
Sol type Zone Humide	N
Classe d'hydromorphie	

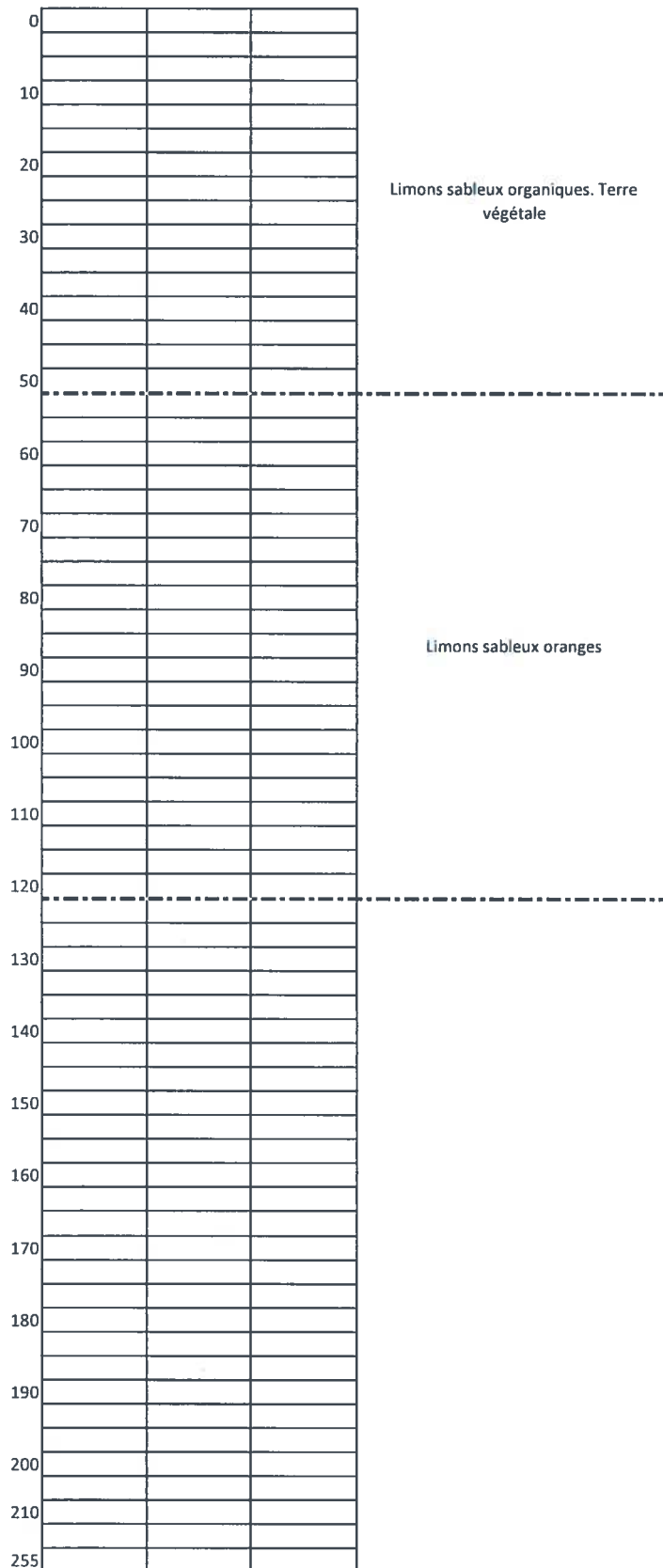
LEGENDE	
	Traces rédoïques
	Traces réductiques



Date	27/04/2020
Auteur	LH / MG
Coord. Lambert	
Altitude	
Géologie	
Hydrographie	
Géomorpho	
Couvert	
Relief	
Microrelief	
Situation	
Clé sondage	4

Pollution visible	N
Odeur	N
Aspect	Liquide Visqueux Gazeux Solide
Couleur	
Nature	
Redoxisol à moins de 25 cm	N
Amplification en profondeur	N
Redoxisol à moins de 50 cm et Reductisol entre 80 et 120 cm	N
Reductisol à moins de 50 cm	N
Histosol	N
Présence d'hygrophytes	N
Sol type Zone Humide	N
Classe d'hydromorphie	

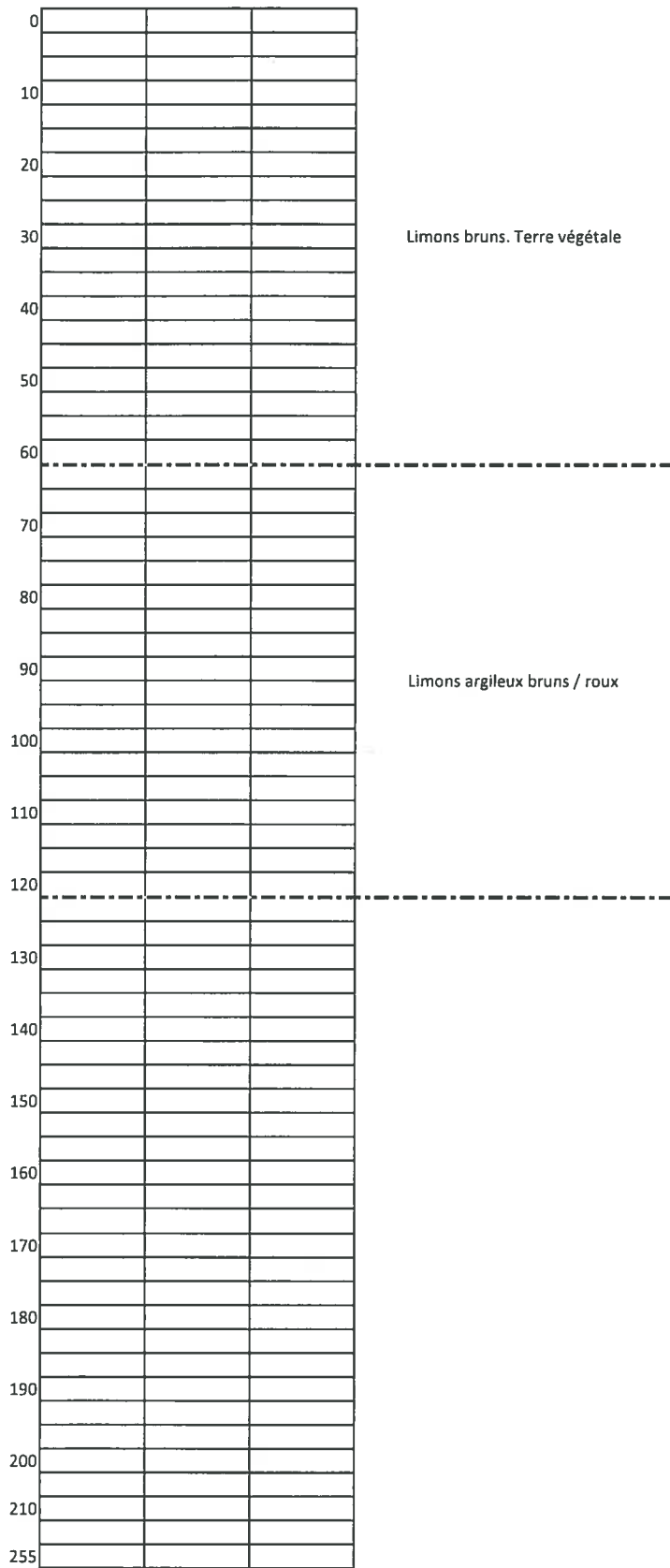
LEGENDE	
	Traces rédoxiques
	Traces réductiques



Date	27/04/2020
Auteur	LH / MG
Coord. Lambert	
Altitude	
Géologie	
Hydrographie	
Géomorpho	
Couvert	
Relief	
Microrelief	
Situation	
Clé sondage	4

Pollution visible	N
Odeur	N
Aspect	Liquide Visqueux Gazeux Solide
Couleur	
Nature	
Rédoxisol à moins de 25 cm	N
Amplification en profondeur	N
Redoxisol à moins de 50 cm et Reductisol entre 80 et 120 cm	N
Reductisol à moins de 50 cm	N
Histosol	N
Présence d'hygrophytes	N
Sol type Zone Humide	N
Classe d'hydromorphie	

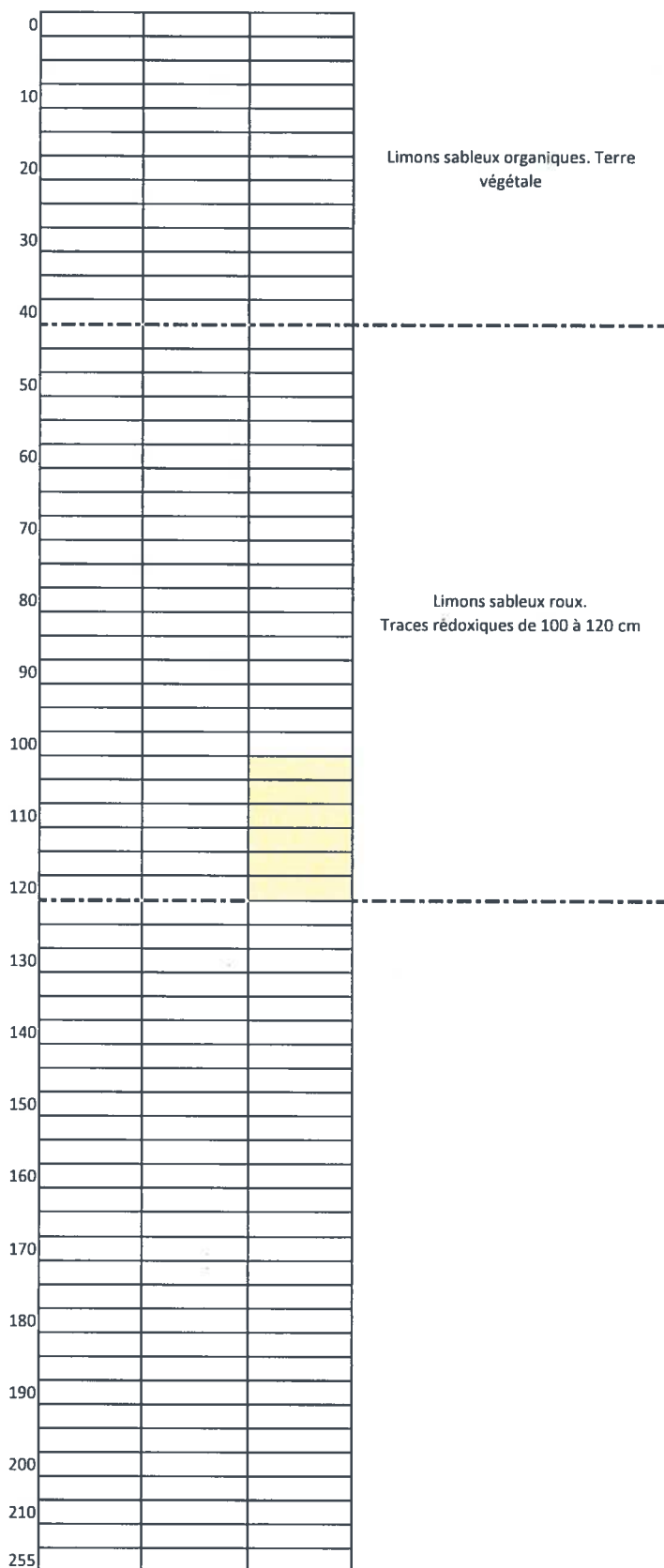
LEGENDE	
	Traces rédoxiques
	Traces réductiques



Date	27/04/2020
Auteur	LH / MG
Coord. Lambert	
Altitude	
Géologie	
Hydrographie	
Géomorpho	
Couvert	
Relief	
Microrelief	
Situation	
Clé sondage	4

Pollution visible	N
Odeur	N
Aspect	Liquide Visqueux Gazeux Solide
Couleur	
Nature	
Rédoxisol à moins de 25 cm	N
Amplification en profondeur	N
Redoxisol à moins de 50 cm et Reductisol entre 80 et 120 cm	N
Reductisol à moins de 50 cm	N
Histosol	N
Présence d'hygrophytes	N
Sol type Zone Humide	N
Classe d'hydromorphie	

LEGENDE	
	Traces rédoxiques
	Traces réductiques



Date	27/04/2020
Auteur	LH / MG
Coord. Lambert	
Altitude	
Géologie	
Hydrographie	
Géomorpho	
Couvert	
Relief	
Microrelief	
Situation	
Clé sondage	4

Pollution visible	N
Odeur	N
Aspect	Liquide Visqueux Gazeux Solide
Couleur	
Nature	
Rédoxisol à moins de 25 cm	N
Amplification en profondeur	N
Redoxisol à moins de 50 cm et Reductisol entre 80 et 120 cm	N
Reductisol à moins de 50 cm	N
Histosol	N
Présence d'hygrophytes	N
Sol type Zone Humide	N
Classe d'hydromorphie	

LEGENDE	
	Traces rédoxiques
	Traces réductiques